



# COMMUNE DE PENTHALAZ

LA MUNICIPALITE  
AU  
CONSEIL COMMUNAL

## **RAPPORT DE GESTION**

-

Législature 2021 - 2026

RAPPORT  
de la Municipalité sur la gestion  
de l'année 2022

## TABLE DES MATIERES

1	Administration générale .....	5
1.1	Autorités .....	5
1.2	Administration .....	8
1.3	Affaires culturelles et de loisirs, subventions.....	11
1.4	Tourisme.....	12
1.5	Sports.....	13
1.6	Transports publics et mobilité.....	13
1.7	Service informatique .....	13
2	Finances.....	17
3	Domaines et bâtiments.....	18
3.1	Terrains.....	18
3.2	Forêts.....	18
3.3	Bâtiments.....	18
4	Travaux.....	19
4.1	Service technique .....	19
4.2	Routes.....	19
4.3	Camping.....	20
4.4	Parcs, places, cimetière .....	20
4.5	Elimination des déchets.....	21
4.6	Egouts et épuration .....	21
5	Instruction publique et cultes.....	22
5.1	ASICoPe.....	22
5.2	ASIVenoge.....	23
5.3	Cantine communale.....	26
5.4	ASPIC.....	27
5.5	Temples et cultes.....	28
6	Police.....	30
6.1	Société de sécurité privée .....	30
6.2	Stationnement.....	30
6.3	Gendarmerie.....	30
6.4	Défense contre l'incendie (SDIS) .....	30
6.5	Protection civile (ORPC).....	32
7	Sécurité sociale .....	34
7.1	AJERCO.....	34
7.2	ARASPE .....	35

7.3	AVASAD.....	36
7.4	ASPMAD - Association pour la santé, la Prévention et le Maintien à Domicile du Nord Vaudois ..	37
7.5	Halte-jeux les Petits Poussins .....	38
7.6	Local des jeunes.....	38
8	Services industriels et déchèterie .....	39
8.1	Service des eaux .....	39
8.2	Déchets.....	41
9	Aménagement du territoire .....	42
9.1	Gare CFF Cossonay – Penthalmaz.....	42
9.2	Etude de mobilité bassin versant de la Venoge .....	43
9.3	Centre de localité, suite de la démarche participative.....	43
9.4	Plan d’affectation Communal .....	43
9.5	Plan d’affectation sur les parcelles n <sup>os</sup> 109, 121 et 688 à « Le Cheminet » .....	43
9.6	Plan d’affectation « Pra Gerème 2 » .....	43
9.7	Plan d’affectation « Les Grands Moulins » .....	43
9.8	Etude patrimoniale du secteur de la gare de Cossonay-Penthalmaz .....	44
10	Abréviations.....	45

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Se référant aux articles 93c de la Loi sur les communes et 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion pour l'année écoulée.

La Municipalité tient à remercier :

- Monsieur le Président et l'ensemble des membres du Conseil communal pour l'organisation des débats, le dialogue et la confiance accordée lors de la présentation des divers préavis, ainsi que pour les interventions orales ;
- Le bureau du Conseil pour tout le travail accompli ainsi que lors de journées de votes ;
- Les diverses commissions pour leur participation, leurs questionnements et critiques constructives, leurs conseils et leur soutien ;
- Le personnel communal pour son engagement et son efficacité dans des dossiers parfois complexes ;
- Toutes les personnes qui participent et s'activent bénévolement pour les manifestations organisées par la Commune, par les sociétés locales, les associations et les clubs.

# 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 1.1 Autorités

### 1.1.1 CONSEIL COMMUNAL

#### Séances et préavis

Le Conseil communal a tenu 4 séances, les 14 mars, 13 juin, 3 octobre et 10 décembre.  
Au total, 9 préavis lui ont été présentés :

Numéro	Titre du préavis municipal	Adoption en Municipalité	Présenté au Conseil	Oui	Non	Abs.	Accepté
2022-09	Crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées et modification du réseau d'eau dans le secteur du chemin de Sauffaz	24.01.2022	14.03.2022	Unanimité			Accepté
2022-10	Crédit d'étude pour le réaménagement partiel du camping et d'une nouvelle construction pour le restaurant de la piscine	24.01.2022	14.03.2022	Unanimité			Accepté
2022-11	Crédit pour la réfection de l'enrobé bitumineux du giratoire de la Place Centrale	09.05.2022	13.06.2022	Unanimité			Accepté
2022-12	Crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées et modification du réseau d'eau dans le secteur des chemins de Florimont, du Collège et de Plan-Bois	11.04.2022	13.06.2022	Unanimité			Accepté
2022-13	Comptes 2021 et au rapport de gestion	16.05.2022	13.06.2022	37		1	Accepté
2022-15	Arrêté d'imposition pour les années 2023-2024	29.08.2022	03.10.2022	27	11	1	Accepté
2022-14	Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation communal, PA	29.08.2022	03.10.2022	Unanimité			Accepté
2022-17	Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux	10.10.2022	10.12.2022	14	15	9	Refusé
2022-18	Budget 2023	07.11.2022	10.12.2022	Unanimité			Accepté

#### Composition du bureau au 31 décembre 2022

<b>Président</b>	Monsieur	Pierre AUBRY
<b>1<sup>ère</sup> Vice-présidente</b>	Madame	Christiane CHEVALIER
<b>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame	Aurora TEIXEIRA DE SA
<b>Scrutateurs</b>	Monsieur	Nicolas MEYLAN
	Monsieur	Nicolas FLEURET
<b>Scrutateurs-suppléants</b>	Monsieur	Philippe GACOND
	Madame	Dolorès ANTONINO
<b>Secrétaire</b>	Madame	Sylvette GRANDCHAMP
<b>Secrétaire-suppléante</b>		
<b>Huissier</b>	Monsieur	Manuel DO CARMO

## Liste des commissions convoquées en 2022

---

Finances, Gestion, Maison de Ville, Mobilité, Réfection des routes et mise en séparatif des quartiers de Florimont et Sauffaz, Réfection du restaurant de la piscine et du camping, Règlement évacuation des eaux claires et usées, Remplacement du bitume du giratoire de la Place Centrale, Urbanisme.

## Composition au 31 décembre 2022

---

<b>Madame</b>	Antonino	Dolores	GIP
<b>Madame</b>	Aubert	Sylvie	GIP
<b>Monsieur</b>	Aubry	Pierre	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Aubry	Kevin	GIP
<b>Monsieur</b>	Ayigah	Godwin	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Bachmann	François	GIP
<b>Monsieur</b>	Bessi	Nicola	GIP
<b>Monsieur</b>	Blanc	Daniel	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Borgeaud	Nicolas	GIP
<b>Monsieur</b>	Borgeaud	Henri Robert	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Borgeaud	David	GIP
<b>Monsieur</b>	Brocard	Claude	GIP
<b>Monsieur</b>	Buompreda	Carmine	GIP
<b>Madame</b>	Chevalier	Christiane	GIP
<b>Monsieur</b>	Chevalier	Nicolas	GIP
<b>Madame</b>	Clavel	Sylvie	GIP
<b>Monsieur</b>	Collet	Michel	Soc/Verts/symp.
<b>Madame</b>	de Borchgrave	Semira	Soc/Verts/symp.
<b>Madame</b>	Dénéreáz	Anne-Marie	GIP
<b>Monsieur</b>	Dénéreáz	Pierre-Yves	GIP
<b>Monsieur</b>	Ducommun-dit-Verron	Christian	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Fleuret	Nicolas	GIP
<b>Monsieur</b>	Gacond	Philippe	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Gomez	Delfin Victor	GIP
<b>Madame</b>	Grandchamp	Sylvette	GIP
<b>Madame</b>	Hurel	Julia	GIP
<b>Monsieur</b>	Jakaj	Ilir	GIP
<b>Monsieur</b>	Joseph	Eric	GIP
<b>Madame</b>	Loichot	Cristina	GIP
<b>Madame</b>	Martinetti	Esther	GIP
<b>Monsieur</b>	Meylan	Nicolas	Soc/Verts/symp.
<b>Madame</b>	Monteiro	Rosário	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Mooser	Chris	GIP
<b>Madame</b>	Ponti	Patrizia	GIP
<b>Monsieur</b>	Reina Copete	Jaime	Soc/Verts/symp.
<b>Madame</b>	Sahingöz Yilmaz	Figen	Soc/Verts/symp.
<b>Madame</b>	Savci	Funda	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Schopfer	Mathieu	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Soltan Hosseini	Mohammad	GIP
<b>Monsieur</b>	Soro	Pierre	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Stoller	Jean-Luc	GIP
<b>Madame</b>	Teixeira de Sà	Aurora	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Thizy	Gaël	GIP
<b>Monsieur</b>	Traini	Daniel	GIP
<b>Monsieur</b>	Traini	Noé	GIP
<b>Monsieur</b>	Turin	Michel	GIP
<b>Monsieur</b>	Viret	Marc-Eugène	Soc/Verts/symp.
<b>Madame</b>	von der Mühl	Dominique	Soc/Verts/symp.
<b>Monsieur</b>	Zurbrügg	Pierre	Soc/Verts/symp.

## 1.1.2 MUNICIPALITÉ

### Séances

---

La Municipalité a tenu 47 séances ordinaires, 1 séance extra-muros, et 8 séances extraordinaires pour le budget et les comptes. Elle a été présente, par délégations ou in corpore, à des assemblées, des séances, des séminaires, des conférences et lors de manifestations locales.

### Dicastères pour la législature 2021-2026

---

**Didier Chapuis, syndic** / remplaçant : Yves Jauner

**Administration générale** : Greffe, relations extérieures et publiques, journal le Cancanier, affaires juridiques - Ressources humaines - Promotion économique, relations avec les entreprises - Bureau des étrangers, intégration

**Aménagement du territoire et urbanisme** : Plan d'affectation communal et plans partiels d'affectation

**Yves Jauner, vice-syndic** / remplaçante : Valérie Codina Cervellin

**Ecoles et parascolaire** : ASIVenoge, ASICoPe, ASPIC, AJERCO - Midicroque - Petits poussins - Bibliothèque intercommunale - Bâtiments scolaires et parascolaires

**Informatique** : matériel, licences, etc.

**Santé** : EHNV, EHC, AVASAD, ASPMAD, prévention

**Transports, mobilité** : Car postal, TL, funiculaire, PPDLV, voiture Mobility

**Service du feu** : SDIS

**Valérie Codina Cervellin, municipale** / remplaçant : Didier Chapuis

**Finances** : bourse, budgets et comptes

**Protection civile** : ORPC

**Affaires sociales** : ARASPE, affaires culturelles, jubilaires, affaires paroissiales

**Relations avec les sociétés locales** : Groupe des aînés, Jeunesse, local des jeunes

**Environnement** : Energie renouvelable, développement durable

**Christian Martinetti, municipal** / remplaçant : Daniel Rochat

**Travaux** : Police des constructions - Réseau routier et chemins vicinaux

**Services industriels** : Service des eaux, gaz, éclairage public, fontaines

**Sport** : Relations avec les sociétés sportives - Bâtiments et terrains en lien avec les sports - Patinoire

**Daniel Rochat, municipal** / remplaçant : Christian Martinetti

**Sécurité** : police de stationnement, infractions

**Voirie** : Services extérieurs - Véhicules et matériel - Déchets

**Domaines et bâtiments** : Espaces publics, places de jeux - Cimetière - Jardins communaux - Parcelles communales - Bâtiments du patrimoine administratif et financier - Forêts et cours d'eau

**Tourisme** : Piscine - Camping - Restaurant de la piscine

## Délégations et représentations pour la législature 2021-2026

---

**AIEE - Délégation** : Christian Martinetti  
**AJERCO - Délégation** : Valérie Codina Cervellin (Christian Martinetti) - **CODIR** : Yves Jauner  
**ARASPE - Délégation** : Didier Chapuis - **CODIR** : Valérie Codina Cervellin  
**ASICoPe - Délégation** : Valérie Codina Cervellin (Christian Martinetti) - **CODIR** : Yves Jauner  
**ASIVenoge - Délégation** : Didier Chapuis et Christian Martinetti (Valérie Codina Cervellin) - **CODIR** : Yves Jauner et Daniel Rochat  
**ASPIC - Délégation** : Christian Martinetti - **CODIR** : Yves Jauner  
**ASPMAD (et EHNv) - Délégation** : Yves Jauner

**Fondation Habitat l'Avenir - Représentation** : Yves Jauner, Valérie Codina Cervellin et Daniel Rochat  
**La Forestière - Délégation** : Christian Martinetti - **CODIR** : Daniel Rochat  
**ORPC Gros-de-Vaud - Délégation** : Christian Martinetti - **CODIR** : Valérie Codina Cervellin  
**Projet Cheminet (écoles) - Représentants au COPIL** : Didier Chapuis et Christian Martinetti  
**SDIS - Délégation** : Valérie Codina Cervellin - **CODIR** : Yves Jauner  
**Valorsa - Délégation** : Daniel Rochat

## 1.2 Administration

### Informations générales

---

#### Commandements de payer

---

**Nombre de notifications de commandements de payer** : 163

#### Journal le Cancanier

---

**Parutions en 2022** : 4

#### Naturalisations

---

**Naturalisations obtenues** : 12  
**Naturalisations demandées** : 11

#### Ordonnances pénales et amendes délivrées, auditions conduites

---

**Ordonnances pénales et amendes traitées** : 918.  
Le municipal responsable, au bénéfice d'une délégation de compétence, et la secrétaire municipale ou son remplaçant, ont entendu en

audience 5 personnes qui ont fait opposition à des ordonnances pénales.

#### Population

---

**Habitants au 31 décembre** : 3'216

#### Votations cantonales et fédérales / easyvote

---

**Elections cantonales** : 2  
**Votations fédérales** : 3

La Municipalité a offert la brochure « Easyvote » à tous les habitants âgés de 18 à 25 ans. Celle-ci, élaborée par des jeunes, a pour but de vulgariser et simplifier la compréhension de la brochure officielle afin d'encourager cette population à voter.

## Associations intercommunales

---

### AdCV

---

L'AdCV est l'une des deux organisations faïtières, avec l'UCV, qui défend les intérêts des communes. Elle compte 72 membres.

Vous trouverez plus d'informations sur le site [www.adcv.ch](http://www.adcv.ch) où le rapport annuel 2022 peut être consulté.

### UCV

---

L'UCV est l'une des deux organisations faïtières avec l'AdCV, qui défend les intérêts des communes. À l'été 2022, 278 des 300 communes vaudoises étaient membres de l'UCV.

Vous trouverez plus d'informations sur le site [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch) où le rapport annuel 2022 peut être consulté.

Ces deux associations assurent un relais entre leurs membres et les autorités cantonales et/ou fédérales lors des discussions sur les projets de lois

mise en consultation, cela sur toutes les grandes problématiques financières, organisationnelles ou juridiques.

### ARGdV

---

L'Association regroupe actuellement 36 communes du district du Gros-de-Vaud et 187 membres privés (entreprises, associations, particuliers).

L'objectif principal de l'ARGdV est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et d'être à l'écoute des entreprises et des habitants du district précité afin de répondre à leurs besoins.

Vous trouverez plus d'informations sur le site [www.grosdvaud.ch](http://www.grosdvaud.ch) où le rapport annuel 2022 peut être consulté.

## Autres groupements

---

### Assemblées des syndics du Gros-de-Vaud

---

Les syndics du Gros-de-Vaud se sont réunis les 17 mars et 6 octobre 2022, l'occasion de rencontrer Mme Christielle Luisier, conseillère d'Etat, et d'évoquer différentes thématiques telles que : les enjeux régionaux, le Tour de Romandie, le Mondial de la Raisinée et les fusions de communes.

### Syndics Venoge

---

La rencontre des syndic des communes de l'ancien district de Cossonay, aujourd'hui dépendantes de celui du Gros-de-Vaud, auxquelles sont associées celles d'Oulens-sous-Echallens et de St.-Barthélémy et les député-e-s, a eu lieu le 21 septembre 2022. L'assemblée a évoqué la problématique des illuminations de Noël en pleine crise énergétique, le projet de campagne de prospection sismique dans le Gros-de-Vaud, le gymnase de Bussigny, le transport des élèves, et la

mise en place d'un plan énergétique dans les communes.

### PPDLV

---

Les représentants des quatre Municipalités (Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars) se sont rencontrés les 9 février et 14 septembre. Différents sujets ont été abordés (liste non exhaustive) : la fête nationale, les bus PPDLV, les économies d'énergie, la qualité de l'air, la bibliothèque et le local des jeunes.

### Venoge VI

---

Venoge VI rassemblent les communes PPDLV auxquelles s'ajoutent Mex et Vufflens-la-Ville. Elles se sont réunies les 6 avril et 14 septembre. Elles ont abordé les sujets suivants (liste non exhaustive) : l'accueil des Ukrainiens, le parking vélos à la gare de Cossonay-Penthaz, les transports publics et scolaires, l'organisation du 1<sup>er</sup> août, l'avenir des cartes journalières CFF, le Venoge Festival, et le Tour de Romandie.

## 1.2.1 PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

- Administration

<b>Nussbaum</b>	Sylvie	Secrétaire municipale	100%
<b>Bannwart</b>	Angel	Secrétaire municipal adjoint	80%
<b>Bourgeois</b>	Claire	Employée d'administration	80%
<b>Werren</b>	Valérie	Employée d'administration	30%
<b>Lavanchy</b>	Christelle	Employée d'administration	50%
<b>Varela</b>	Soraia	Apprentie	

- Bourse communale

<b>Garcia</b>	Iban	Boursier communal	100%
<b>Lavanchy</b>	Christelle	Collaboratrice à la Bourse communale	50%
<b>Ribeiro Friezas</b>	Sara	Collaboratrice à la Bourse communale	50%

Mme Ruchat a quitté son emploi le 30 septembre.

- Service technique

<b>Simonet</b>	Arnaud	Chef du Service technique	100%
<b>Roder</b>	Jonathan	Collaborateur au Service technique	80%

- Service de la population

<b>Clavel</b>	Rose-Marie	Préposée au Service de la population	100%
---------------	------------	--------------------------------------	------

- Services extérieurs

<b>Duperrex</b>	Jean-Luc	Chef du Service extérieur	100%
<b>Corcuff</b>	David	Chef du Service extérieur adjoint	100%
<b>Do Carmo</b>	Manuel	Collaborateur au Service extérieur	100%
<b>Harnisch</b>	Philippe	Collaborateur au Service extérieur	100%
<b>Liardet</b>	Christian	Collaborateur au Service extérieur	80%
<b>Oyono</b>	Jean-Bertin	Collaborateur au Service extérieur	100%
<b>Cervellin</b>	Alexandre	Apprenti	
<b>Roulet</b>	Jimmy	Apprenti	

- Concierges

<b>Favey</b>	David	Concierger	100%
<b>Martin</b>	Michel	Concierger	100%
<b>Sejmenovic</b>	Saha	Concierger	70%

- Midicroque, Petits Poussins et Local des jeunes

<b>Blakaj Charrotton</b>	Hatmane	Responsable Midicroque	30%
<b>Hamzaj</b>	Adelina	Responsable Petits Poussins	-
<b>Jauner</b>	Martine	Responsable du Local des jeunes – (fin 31.12)	40%

- Camping, piscine et patinoire

<b>Brouze</b>	Marie	Responsable	100%
<b>Serra</b>	Sylviane	Collaboratrice à la patinoire	Horaire

## Halte-jeux « Les Petits Poussins », cantine scolaire microque, le Local des jeunes

Au Local des Jeunes, Mme Martine Jauner a cessé son emploi de responsable. Mme Sarah Trocchio a été désignée temporairement répondante du Local par la Municipalité afin d'assurer la transition jusqu'à la nomination de la prochaine responsable. Mmes Anne-Madeleine Gasser et Anna Kahrs viennent renforcer l'équipe du Local.

## Patrouilleurs scolaires et Pedibus

Mme Lavanchy Christelle a cessé ses activités au Pedibus, remplacée par Mme Sarah Trocchio. Plusieurs mutations ont été effectuées au sein des patrouilleurs scolaires, notamment les arrivées de : Mme Mélanie Cardoso, Mme Marie-France Larchevêque, Mme Erika Golay et Mme Sarah Berthoud.

### 1.2.2 RÉCEPTIONS ET MANIFESTATIONS

#### Fête nationale

La fête du 1<sup>er</sup> août a été organisée par les communes de Penthaz et Penthalaz au Centre du Verger, avec l'aide très appréciable de la Jeunesse. La manifestation a été un franc succès et sera reconduite en 2023 mais sur le territoire de Penthaz.

#### Jeunes citoyens

Après des reports en 2020 et 2021 à cause de la pandémie, la Municipalité a invité les jeunes de Penthalaz, qui sont entrés dans leur majorité civique entre 2020 et 2022, à un bowling à Echandens, puis à un repas à la Maison de Ville. 18 invités ont répondu présents.

#### Jubilaires

100<sup>ème</sup> anniversaire : 2 réceptions organisées par la Préfecture.  
90<sup>ème</sup> anniversaire : 19 personnes.

50 ans de mariage : 13 couples.  
60 ans de mariage : 6 couples.

En 2021, les restrictions sanitaires ont encore sensiblement compliqué les rencontres.

#### Nouveaux habitants

Une agape a été organisée le 17 mars au Centre du Verger afin de présenter aux nouveaux habitants de la commune l'administration communale et les sociétés locales de Penthalaz. Plus de 50 personnes se sont inscrites.

#### Nouvel an

Le nouvel an a été organisé par la Jeunesse de Penthalaz et a rencontré, lui aussi, un franc succès avec plus de 200 participants.

## 1.3 Affaires culturelles et de loisirs, subventions

### Bibliothèque intercommunale de la Venoge

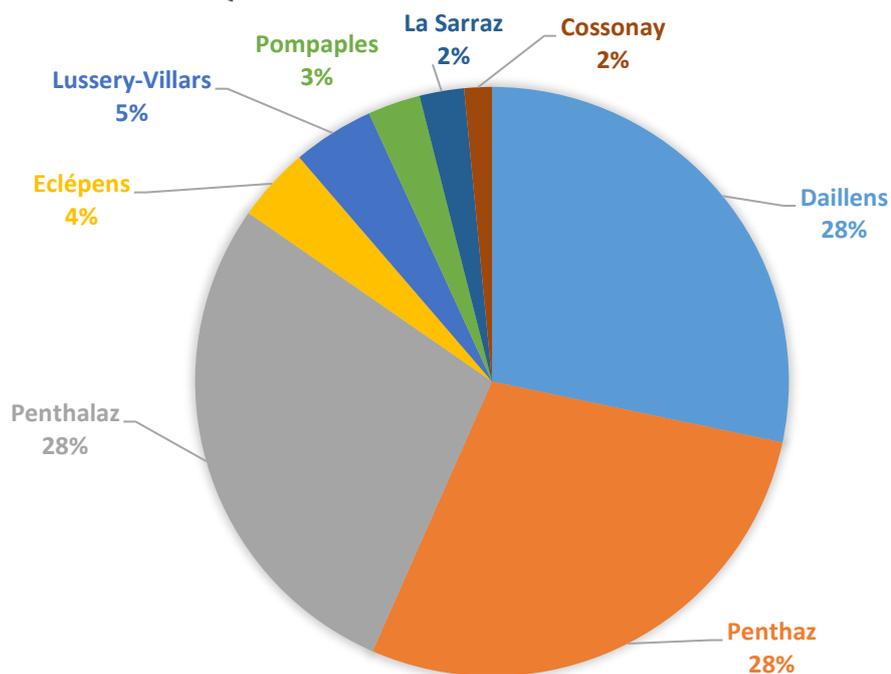
**Nombre de prêts sur l'année** : 29'565 documents.

**Nombre de comptes inscrits au 31 décembre** : 285.

**Nouveaux comptes sur l'année** : 51.

**Nombre de comptes actifs sur l'année** : 272 (48 % de comptes famille ; 14.4 % de comptes adulte ; 24.6 % de comptes enfant ; 10.2 % de comptes AVS ; 2.8 % de comptes institution)

## STATISTIQUES DE PRÊTS PAR COMMUNE EN 2022



Une équipe de trois personnes, motivée et toujours prête à collaborer pour l'élaboration d'animations et de manifestations. Une équipe qui a dû sortir des sentiers battus pour proposer des animations conformes aux mesures demandées par le Canton durant la pandémie.

Elle a essayé à chaque fois de rebondir, de s'adapter et de garder en tête l'image que nous voulons pour cette bibliothèque, c'est-à-dire trois thèmes principaux à savoir, lieu de découvertes, de rencontres et de partage. Elle est restée au plus près de ses usagers, à leur écoute, en gardant au maximum le lien et le contact. Aussi à travers les pages Facebook et Instagram.

Merci aux trois collaboratrices.

### Cabine d'échange de livres

La cabine d'échange de livres et autres jouets, installée en 2018 à la place de jeu de la Place Centrale, répond aux attentes de la population.

### Passeport vacances

Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées par des activités spécifiques proposées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles bénéficient des structures mises en place par l'association du passeport vacances.

## **1.4 Tourisme**

### Camping – Piscine

Le camping a changé de gérant en début de saison 2022. Mme Marie Brouze succède ainsi à M. Pierre-Alain Pingoud.

Le réaménagement de la plage de la piscine a été effectué en juin, suite à des plaintes d'utilisateurs.

## 1.5 Sports

### Agorespace

L'agorespace est très apprécié par les jeunes.

Bien que les palissades aient été démontées, les jeunes continuent d'utiliser ce terrain qu'ils apprécient beaucoup.

Compte tenu que cet espace est voué à disparaître avec les futurs travaux d'extension du Collège du Cheminet et du Verger, il n'y a pas été effectué de travaux d'entretien.

### Place Madeleine Chamot-Berthod

Entretien courant.

Cet endroit est également très apprécié par les jeunes et par les écoliers pour la gym extérieure.

### Terrain de football

Entretien courant des terrains de football : tonte et engrais.

## 1.6 Transports publics et mobilité

### Cartes journalières vendues

Sur les 1825 cartes disponibles, 1690 ont été vendues, soit le 93%.

Liste des communes partenaires : Penthalaz, Penthaz, Vuflens-la-Ville, Daillens, Mex, Lussery-Villars, Sullens, Bournens, Boussons.

### Véhicule Mobility

Deux véhicules sont à disposition. Le premier à la gare et le second à la Place Centrale. Durant l'année 2022, la voiture Mobility de la Place Centrale a été réservée 219 fois. Ce qui correspond à 1'360 heures et 9'234 km parcourus.

## 1.7 Service informatique

Un mandat a été prolongé à M. David Blum, informaticien, pour le suivi et les correctifs d'amélioration du réseau au sein de la Commune.

Les activités récurrentes liées à la taille du parc informatique de Penthalaz aujourd'hui sont axées sur trois fondamentaux à la suite de l'Audit 2022.

### Tennis

Les cours Kids Tennis et Juniors ont à nouveau connu un grand succès.

### Patinoire

C'est avec beaucoup de satisfaction que les citoyens ont à nouveau fréquenté la patinoire. Cette année la pratique du hockey a été interdite. Il n'y a pas eu de soucis pendant cette saison et nous profitons encore de remercier tous les bénévoles qui contribuent à la bonne fréquentation de ce lieu.

Récapitulation des entrées	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Enfants 6-16 ans	997	749
Abts 6-16 ans	23	32
Dès 16 ans	598	387
Abts dès 16 ans	5	5
Sous-total	1623	1173
Ecoles	1020	829
Autres		
<b>Total fréquentation</b>	<b>2643</b>	<b>2002</b>

Les statistiques du véhicule de la gare ne nous sont pas parvenues.

### Bus intercommunaux PPDL

Ce service répond toujours aux attentes de la population, des communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars.

La crise sanitaire a encore perturbé le service du bus durant l'année 2022. Poursuite de l'étude pour revoir les horaires de bus afin de correspondre au mieux aux besoins des habitants de la région des 4 communes.

- Les postes clients et leurs équipements associés et leurs logiciels ou "services" (applications utilisées)
- Les serveurs, équipements associés et logiciels qui fournissent ou appuient les applications métiers

- La gestion de prestataires externes lors de maintenances ou mutations (Verger, collègue du Cheminet, mise à jour alarme antifeu, remplacement modem swisscom au réservoirs... )

Ces fondamentaux ont été utilisés pour ventiler les frais informatiques dans deux catégories comptables :

- Infrastructure (Nécessaire pour utiliser les services)
- Métiers (Nécessaire pour les activités des départements)

Dès le début de l'année 2022, nous avons fait face à plusieurs défis, l'application des recommandations de sécurité de la Confédération suite au conflit ukrainien qui nous a fait revoir la politique des pare-feux des 3 sites (geoblocking), bloquer certaines pièces jointes sur notre antispam et démarrer une réflexion sur l'accès aux systèmes.

Durant l'année, plusieurs mises à jour critiques de sécurité sont sorties tant pour le stockage réseau que la partie virtualisation qui a grevé le budget infrastructure.

Nous avons eu un audit de sécurité de la société Cybersafe qui s'est soldé par passablement de corrections d'infrastructure ainsi que le démarrage des initiatives suivantes par les municipaux responsables.

- Création d'une charte informatique interne
- Evaluation des ségrégations actuelles des fichiers
- Structure des fichiers et dossiers

L'objectif est de sensibiliser et responsabiliser les utilisateurs internes sur la partie informatique (phishing, mot de passe) et d'avoir une trace de l'accord signé.

**Les tâches effectuées par M. Blum sont les suivantes :**

- Suivi des demandes via logiciel ad-hoc
- Gestion des stocks, gestion des inventaires (licences, matériel)
- Gestion et suivi des retours pour les réparations et le remplacement de matériel

- Gestion des accès et mots de passe pour la messagerie, les serveurs de fichiers et l'annuaire utilisateurs
- Gestion des interventions externes et locales avec les prestataires externes
- Gestion des serveurs, équipements et logiciels qui fournissent ou appuient les applications métiers.
- Monitoring des infrastructures
- Suivi des évolutions d'infrastructures (patches, mises à jour, correctifs)
- Suivi des évolutions bureautiques (mises à jour matérielles, évolution des logiciels)
- Suivi des répliqués des backups des infrastructures et applications métiers hors site (serveurs complets)
- Gestion des risques
- Gestion des antennes wifi sur les 3 sites
- Gestion des certificats SSL.
- Mise en place du plan de continuité de service en cas de panne.
- Mise en place d'un système de Wifi à code à usage unique (visiteurs) ou multiple (Conseillers communaux, visiteurs récurrents) pour le Verger.

**L'infrastructure de la commune se compose des éléments majeurs suivants :**

- Une Centrale téléphonique 3CX (gérée par un prestataire externe)
- Deux serveurs physiques (Deux serveurs neufs sous garantie l'un remplacé en 2021 l'autre en 2022)
- 37 serveurs "virtuels" (2 serveurs infra à décommissionner, 2 serveurs métiers en évaluation pour décommissionnement, un serveur de fichier à migrer pour décommissionnement (dossiers utilisateurs)
- 2 Batteries pour serveurs et équipements (protection surcharge)
- 2 petits serveurs hyper-v installés sur des NUC au Verger et Plan-Bois avec un RODC sur chaque site (redondance en cas de panne) et un DFS sur le site de plan-bois (redondance fichiers pour le service extérieur)

- 12 switches réseaux dont un POE (pour les téléphones et antennes wifi) Les switches servent aux interconnexions réseaux inter-étages et bureaux pour :
  - Les téléphones (via Power Over Ethernet (POE) qui permet d'envoyer de l'électricité via le câble réseau
  - Les postes clients (PC)
  - Les imprimantes
  - Les antennes Wifi
  - Et Bien entendus les serveurs
- 17 antennes wifi
  - 8 antennes au Verger
  - 7 antennes à la Place Centrale
  - 1 antenne à Plan Bois
  - 1 Modem 4G + wifi au Camping/Piscine
  - 1 antenne à la piscine
- Une Caméra IP à la Place Centrale pour l'organisation du déneigement.
- 2 caméras au stade – En Sauffaz

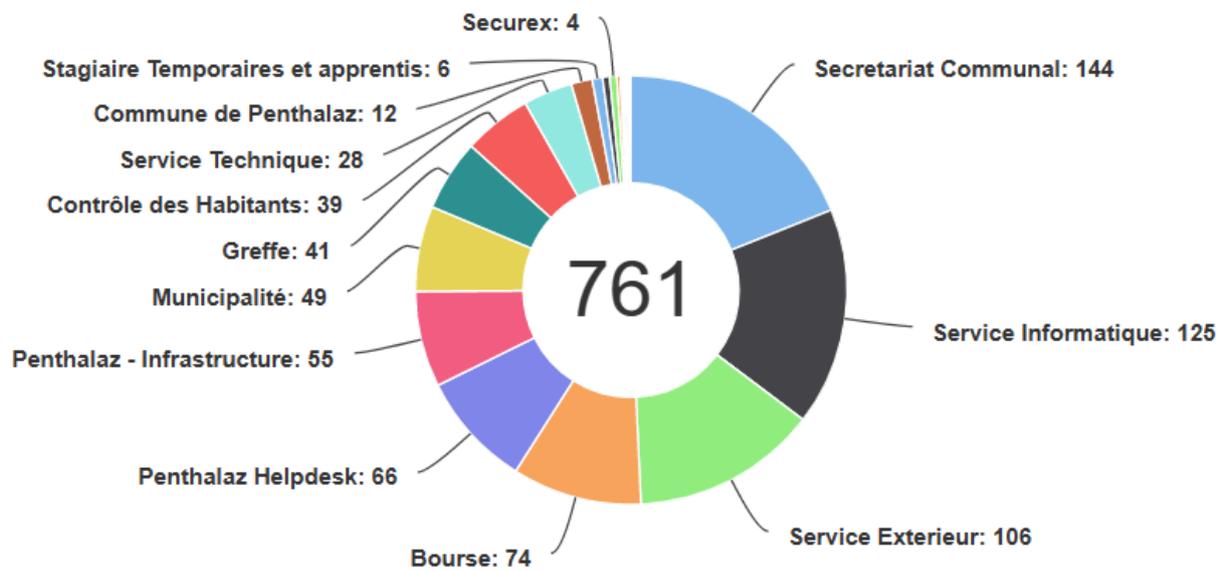
#### **Répartition matériel clients et utilisateurs :**

- 32 postes de travail au total :
  - 12 ordinateurs portables
    - Service extérieur : 2
    - Conseil Communal : 1 (secrétaire du conseil)
    - Bourse : 1 (vieux portable encore en circulation)
    - Greffe : 1 (ordinateur affecté principalement à la salle de municipalité)
    - Ordinateur de Prêt : 3 (vieux portables encore en circulation)
    - Municipalité : 4 (modèles récents achetés en 2021 avec garantie 5 années)

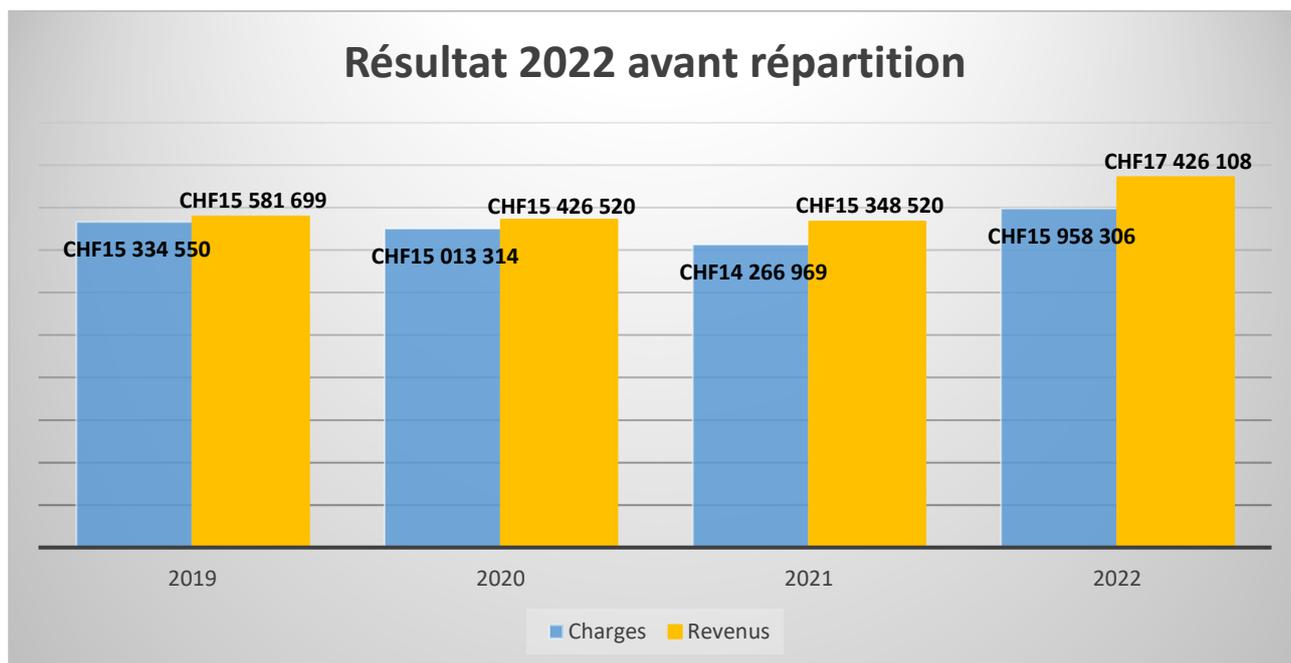
- 3 tablettes tactiles :
  - Municipaux : 1
  - Boursier : 1
  - Secrétaire communale : 1
- Centrale téléphonique :
  - 37 extensions internes
  - 19 téléphones de table IP
  - 12 utilisateurs du logiciel téléphone gratuit sur leurs smartphone (mobilité de l'utilisateur + accès aux internes)
- 3 antennes DECT
- 3 téléphones DEC (Place Centrale)
- Postes Fixes : 19 : (y compris stock à décommissionner)
- Les postes fixes servant généralement de rebond (intel NUC) vers les sessions serveurs à l'exception des départements ou chefs de service qui ont des besoins spécifiques.
  - Service technique (station de travail graphiques HP) : 2
  - Secrétaire municipal Adjoint :1
  - Secrétaire Municipale (Poste fixe HP professionnel) : 1
- Ecrans : 40
- Imprimantes : 12
- Support 1<sup>er</sup> niveau : services fournis pour les utilisateurs d'autres entités accédant aux services à distance
  - Une commune (Lussery-Villars)
  - Une association intercommunale (ASIVenoge, partie comptable)

L'informatique est complexe et la présence de M. Blum durant l'année 2022 a de nouveau été bénéfique à tous les collaborateurs. Un grand merci à M. Blum.

## Demands traitées par secteur en 2022



## 2 FINANCES



Les comptes 2022 sont téléchargeables sur le site de la Commune.

## 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

### 3.1 Terrains

#### [Jardins familiaux « Le Verney »](#)

Entretien courant.

#### [Places de stationnement Gare 1](#)

Entretien courant.

#### [Jardins « Sur les Monts »](#)

Les nouveaux jardins portagés à la Route de Lussery ont été aménagés et toutes les parcelles ont été louées.

### 3.2 Forêts

Soins culturaux à la forêt du Devin. Aucune mise de bois n'a été organisée compte tenu que les lots ont intégralement été vendus suite aux annonces d'une éventuelle crise énergétique.

### 3.3 Bâtiments

[Appartement du Verger, Cheminet 22, Collège du Cheminet, Daillens2 \(ancien collège\), Eglise Saint-Martin, L'Islettaz – tennis, local place du Pont, Plan-Bois, Route de la Gare 38 et 40, Stand de tir 300 mètres, Villa Chemin du Collège 1](#)

Un store a été changé dans l'appartement du Verger. Les travaux de réfection à Daillens 2 sont terminés. Au Cheminet 22, les locataires ont pu déménager dans un nouvel appartement. Les velux ont été changés dans la villa du chemin du Collège.

#### [Sauffaz](#)

Entretien courant des abords du terrain.

#### [Centre communal du Verger](#)

Réfection des parois de la salle de gym.

#### [Maison de commune – appartements](#)

Tous les stores des balcons ont été changés.

#### [Maison de commune – bureaux](#)

Grand nettoyage des bureaux.

#### [Maison de Ville](#)

Le solde des travaux relatifs au préavis d'assainissement de la Maison de Ville seront exécutés en 2023.

## 4 TRAVAUX

### 4.1 Service technique

Missions du service :

- La police des constructions.
- L'aménagement du territoire.
- Les travaux publics.
- Les aménagements routiers et des espaces publics.
- La gestion des bâtiments communaux.
- Le cadastre souterrain (assainissement / eau potable).
- Gestion et traitement des mesures de vitesse.
- SIT - système d'information du territoire.

*Assainissement*

*Eau potable*

*Cimetière*

*Déchets (poubelles et moloks)*

*Signalisation*

*Jardins communaux*

*Abattages d'arbres*

*Permis de fouille*

Le service a répondu, oralement ou par écrit, à de nombreuses demandes de renseignements relatives aux constructions, à la réglementation en vigueur ou projetée, aux procédures en vigueur sur le territoire communal ainsi qu'à toutes autres demandes qui auraient un attrait technique. L'évolution des lois, des normes et des directives cantonales complexifient l'examen des dossiers et nécessitent une adaptation de la pratique. La procédure pour les envois des dossiers de mise à l'enquête a été adaptée le 1<sup>er</sup> juillet 2022 afin de ne transmettre plus qu'une version dématérialisée à la CAMAC (Centrale des autorisations du Canton), en remplacement de la procédure mise en place en novembre 2020. Ceci permet de

### 4.2 Routes

La pose du revêtement final pour les aménagements de la route de la Gare a été effectuée durant l'été. Les travaux sont donc terminés mais les factures n'étaient pas toutes rentrées au 31 décembre 2022.

Un préavis a été soumis et approuvé par le Conseil communal pour la réfection de l'enrobé bitumineux du giratoire de la Place Centrale au mois de juin 2022. Ces travaux ont été effectués simultanément à la pose du revêtement final de la route de la Gare.

« simplifier » la transmission des dossiers dans les différents services du canton de Vaud.

#### Police des constructions

**Dossiers ouverts : 38.**

L'ouverture d'un dossier n'implique pas nécessairement la délivrance d'un permis de construire. Certains dossiers peuvent être des avant-projets ou des projets reportés voire abandonnés.

**Avis d'enquêtes publiques : 28**

**Avis d'affichages pour dispenses d'enquêtes : 13**

**Permis de construire délivrés : 38**

**Nouvelles constructions : 2**

**Transformations diverses : 21**

**Divers équipements : 15**

**Permis d'habiter et/ou d'utiliser délivrés : 33**

**Nouvelles constructions : 2**

**Démolition : 1**

**Transformations diverses : 18**

**Divers équipements : 12**

**Dénonciations préfectorales : 1**

**Demandes d'abattage d'arbre : 12**, dont 2 en faveur de la commune. 10 arbres abattus (non compris ceux en faveur de la Commune), 10 plantations compensatoires et 0 compensation financière.

**Permis de fouille ou de dépôt : 4**

**Annonces pour pose de panneaux solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire :**

Thermiques : 1 pour un total de 5 m<sup>2</sup>

Photovoltaïques : 26 pour un total de 1233 m<sup>2</sup>

A noter que le nombre d'installations solaires a explosé du fait de la potentielle crise énergétique qui touche le pays. Il devrait y avoir une répercussion également sur 2023, voire les prochaines années.

Mise en séparatif et remplacement du réseau d'eau potable de la rue de l'Ancienne-Poste. Les travaux ont débuté le 31 janvier 2022 et ont été stoppés à la fin avril 2022. Environ deux tiers des travaux ont été effectués. Le solde se trouve devant un mur de soutènement privé menaçant de s'effondrer. Il a été décidé de mettre en stand-by le chantier le temps de trouver une solution juridique et technique pour terminer ces travaux en 2023.

Un préavis a été soumis et approuvé par le Conseil communal le 14 mars 2022, pour l'étude de la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées et la modification du réseau d'eau dans le secteur du chemin de Sauffaz. L'étude et les investigations des réseaux ont débuté.

Un préavis a été soumis et approuvé par le Conseil communal le 13 juin 2022, pour l'étude de la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées et la modification du réseau d'eau dans le secteur des chemins de Florimont, du Collège et du Plan-Bois. L'étude et les investigations des réseaux ont débuté.

Un nouveau préavis sera soumis au Conseil communal en 2023 pour l'étude du secteur du haut du Cheminet, respectivement de la route de Lussery jusqu'au virage du Cheminet, à la hauteur du Cheminet 5. Suite à plusieurs fuites d'eau en peu d'années, dont une grosse qui a causé des dégâts en novembre 2022, une étude pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées et le remplacement du réseau d'eau va être lancée en 2023.

Finalisation du remplacement de la signalisation pour la mise aux normes des panneaux et nouvelles demandes de légalisation auprès de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) pour des restrictions de stationnement ou harmonisation de la signalisation entre les différents quartiers (zones 30 km/h).

### **4.3 Camping**

Une demande de crédit d'étude a été demandée au Conseil communal pour le réaménagement partiel du camping et d'une nouvelle construction pour le restaurant de la piscine. La Municipalité a mandaté le bureau Erbat à La Sarraz. L'étude vise le réaménagement de la partie du camping se trouvant à l'ouest de la piscine, en revoyant le stationnement, en projetant un nouveau restaurant et des activités sportives, telle qu'une surface aménagée pour y accueillir la patinoire en hiver. Contenu des contraintes liées à l'emplacement du camping, des discussions préalables ont eu lieu avec divers services cantonaux notamment pour les forêts et PAC Venoge. Une première esquisse a été présentée à la Municipalité.

### **4.4 Parcs, places, cimetièrre**

Entretien courant.

## 4.5 Elimination des déchets

Transports effectués par la société Borgeaud en 2022 :

DECHETS		DESTINATION	POIDS (KG)
Ordures ménagères	OM taxées	Tridel	
	Enterrés 3 essieux		349'840
	Déchets communaux		240
	STEP		
Déchets organiques	Compostable	Ecorecyclage	
	Méthanisable		199'530
Verre	Vert	Vetrorecycling	18'710
	Blanc		14'550
	Brun		8'410
Papier		Retripa	75'040
Carton			
Déchets encombrants		Valorsa	
Petits déchets			
Pneus		HCB	
Inertes (m <sup>3</sup> )		Valebin	
Bois			
Alu fer blanc		Thévenaz-Leduc	
Fer léger			
Orea			

## 4.6 Egouts et épuration

Epuration		2010	2011	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Eau épurée	m3	831 354	731 699	981 578	1 112 772	1 305 930	931 810	1 148 000	1 172 695	1 356 945	1 471 655	1 190 279
Eau déversée	m3	?	?	6 307	?	?	15 713	54 859	9 220	27 427	22 974	1275
Pluie	l/m2	688	695	914	756	1 024	824	822	1 010	975	1 103,60	894,8
<b>Energie achetée</b>												
Romande Energie	kw/h	316 191	340 996	408 888	251 349	252 606	243 220	257 691	403 333	484 130	531 110	567440
Holdigaz	m3	7 087	12 592	17 428	26 329	28 876	29 912	29 225	34 512	36 875	32 399	23900
<b>Energie Produite</b>												
Photovoltaïque	kw/h						3 983	28 470	29 364	31 589	28 622	29989
Biogaz	m3	51 213	53 205	?	89 566	81 896	69 758	76 497	86 319	91 227	72 012	81877
<b>Divers</b>												
Eau potable	m3	3178	3 649	7 380	5 237	5 501	5 131	5 498	2 053	1 069	324	341
FeCl3	t.	101,78	118,58	141,86	69,3	86,52	78,12	82,81	79,87	65,00	70,24	61.73
<b>Boues</b>												
Boues liquides	m3	5 176	4 937	6 654	5 608	6 317	6 627	6 725	7 148	8 095	7 201	9505
Boues incinérées	t.	543,7	445,9	624,3	506,8	648,6	628,15	738,56	779,56	895,54	756,46	819,26
M.s. boues	t.	141,42	122,60	177,06	163,27	193,32	189,53	193,83	185,78	293	258,9	314
		Biogaz à 64 % de CH4					Biogaz à 96 % de CH4					

Pour l'année 2022, il sied de préciser que si la STEP avait transformé les m<sup>3</sup> de gaz achetés et les m<sup>3</sup> de biogaz produits en kw/h, elle aurait produit plus d'énergie qu'elle en a acheté.

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 5.1 ASIcOpe

Le Conseil intercommunal, sous la présidence de M. Aubry, a siégé deux fois au cours de l'année 2022.

Le Comité de direction s'est réuni à 16 reprises en 2022. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations entre écoles et communes. La mise en place des écrans interactifs sur tout l'établissement a été également un sujet complexe à mettre en œuvre.

Les promotions, conduites par M. Jean-François Borgeaud, Directeur de l'établissement secondaire, ont marqué la fin de l'année scolaire et surtout le début des vacances, mais aussi la fin des mesures drastiques dans la lutte contre ce virus, qui a paralysé le monde et les écoles ralentissant nos rapports sociaux.

Si la petite bête est toujours présente, peut-être sous des formes différentes (preuve en est, le nombre de personnes qui lisent ces quelques lignes en reniflant), elle s'est toutefois fait dépasser aux chapitres des tourments de l'école par la pénurie d'énergie. La question du malaise des jeunes qui ne trouvent pas le bonheur dans leur sexe désigné, l'adaptation de notre grammaire au désirât de certains de nos élus qui pensent qu'en disloquant le squelette des mots, on arrivera mieux à se comprendre.

Beaucoup de facteurs qui compliquent la tâche de nos enseignants dont le travail d'enseignement est combiné à celui de psychologue pour le bien-être de leurs élèves.

#### Conseil d'Établissement (CET)

---

Le Conseil d'établissement s'est réuni une fois cette année.

Le renouvellement du contrat pour 2023 avec CarPostal a été effectué sur la base de celui de 2021- 2022.

#### Accueil de midi (secondaire)

---

L'accueil de midi a vécu avec soulagement la fin de la pandémie et la suppression des mesures sanitaires strictes. Certaines mesures ont été gardées (encouragement au lavage des mains, etc.) mais la pression s'est allégée tant pour les surveillants que pour les élèves. On peut relever la bonne ambiance au sein d'une équipe de surveillance pérenne.

L'ouverture du Clac durant la pause de midi a largement contribué à accueillir les jeunes de la 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> année, en leur proposant des activités qui leur permettent de se reposer ou de se détendre avec des jeux tels que ping-pong, jeux de société, Play Station (par tranche de 5 minutes) avant la reprise des cours. Cependant, la démission et le départ du responsable du Clac à la fin du mois d'août, a malheureusement entraîné la fermeture du Centre durant deux mois. En effet, le recrutement de deux co-responsables s'est avéré plus long que prévu, le marché étant très sec. Le Clac a réouvert ses portes le 31 octobre et la fréquentation est repartie comme avant, avec un pic maximal de 106 élèves accueillis lors d'une pause de midi. Les élèves y sont surveillés et occupés.

L'ouverture du Clac durant la pause de midi a, plus que jamais, sa raison d'être.

## Transports scolaires

---

Il n'y a pas eu d'incident majeur de comportement dans les bus.

Les seuls désagréments sont liés à certaines courses du primaire opérée par MBC à 12h15 (Cuarnens, Mont-La-Ville, L'Isle), les grands empruntent les bus des petits pour gagner du temps. Des mesures de surveillance et contrôles des contre-marques ont été mis en place. Les élèves ont été avertis qu'ils devaient les avoir sur eux.

Suite à l'année passée, beaucoup de discussions ont eu lieu avec CarPostal, concernant une demande de participation financière suite au Covid. Une contre-proposition avait été faite par l'ASiCoPe. Les négociations ont porté leurs fruits, avec comme conclusion de devoir verser une somme unique de CHF 50'000.-.

Lors des fortes chutes de neige de Novembre et Décembre, certains bus ont été supprimés.

Une nouvelle ligne a été mise en place, la ligne TL58 qui relie Bussigny à la gare de Cossonay-Penthalaz, ce qui nous permet de légères économies.

Le dicastère transports tient à remercier le secrétariat pour son efficacité et pour ses diverses interventions pour s'assurer qu'au niveau transports « tout roule ». Et nous soulignons également l'excellente collaboration avec la maison MICROGIS.

## PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

---

Ce service est à disposition des familles et des intervenants scolaires pour répondre aux questions ou difficultés rencontrées par les enfants ou adolescents scolarisés, en lien avec leur développement général. Pour le primaire, environ 50% des interventions concernent la logopédie, les 50% restants sont partagés entre la psychologie et la psychomotricité. Pour le secondaire en revanche, les 2/3 des interventions concernent la psychologie et les 1/3 restants la logopédie et la psychomotricité.

## Réorganisation scolaire

---

La collaboration entre les trois associations scolaires de notre région (ASiCoPe, ASICOVV et ASIVenoge) est toujours excellente.

## Piscine

---

La piscine est utilisée par le secondaire à raison de 10 périodes de 45 min par semaine.

## 5.2 ASIVenoge

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2022.

Le Codir s'est réuni à 21 reprises durant l'année 2022 en présentiel, le COVID ayant fort heureusement régressé. Les sujets habituels tels que les transports, l'accueil de midi, les devoirs surveillés ont été abordés, mais c'est le projet d'extension du futur complexe scolaire du Cheminet à Penthalaz qui a principalement occupé le Comité.

Un changement est intervenu à la fin de l'année 2022. La boursière, Mme Sophie Mizar, après onze années de bons et loyaux services, a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière. Elle a été remplacée par Mme Barbara Coquoz le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## Construction

---

De nombreuses séances d'information publiques pour le projet d'architecture « Le Cheminet » ont été organisées en 2022. Les propriétaires voisins ont également été reçus pour leur présenter et expliquer le projet. Les remarques émises ont été prises en considération pour éviter des oppositions potentielles, mais surtout pour limiter l'impact des futures constructions.

Le PA "Le Cheminet" est entré en vigueur le 30 mai 2022. La mise à l'enquête du projet d'architecture s'est déroulée du 3 septembre au 3 octobre 2022. Une remarque et huit oppositions, dont deux collectives, ont été déposées durant le délai légal. Des séances de conciliation ont eu lieu jusqu'à la fin décembre 2022.

La synthèse CAMAC (circulation dans les différents services du Canton) n'a pas encore été retournée. Le permis de construire ne pourra être délivré que lorsque ladite synthèse sera reçue et quand tous les services auront préavisé favorablement, ce qui devrait être fait d'ici la fin mars 2023.

Au vu de la complexité du projet et des procédures de mise en concurrence des mandataires et des entreprises, il a été fait appel aux conseils avisés d'un expert en matière de marchés publics et en gestion de projets publics, à savoir M. Patrick Vallat de la société Vallat Partenaires SA. Il a accompagné le CODIR dans la phase d'avant-projet en tant que bureau d'assistance au Maître de l'ouvrage (BAMO). Il a également organisé l'appel d'offres qui a permis de choisir le groupement Ferrari, composé d'un ingénieur civil, d'un architecte et d'ingénieurs spécialisés.

Plusieurs séances de travail ont été effectuées avec le groupement Ferrari durant l'année 2022.

C'est le bureau d'architectes qui pilotera un groupement pluridisciplinaire de mandataires et dirigera l'exécution des travaux par des entreprises de construction. Cette manière de procéder permet à l'ASIVenoge, en tant que Maître de l'ouvrage en partenariat avec la Commune de Penthelaz, de conserver une relation directe avec les mandataires et les entreprises, tant dans les choix et détails constructifs que dans le maintien d'une marge de manœuvre décisionnelle.

Des travaux complémentaires ont été étudiés pour répondre à la demande des commissions consultées :

- Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ensemble des nouveaux bâtiments ;
- Réalisation d'un bassin de rétention supplémentaire pour le système d'arrosage ;
- Pose de faux-plafonds supplémentaires au collège du Cheminet, y compris la lustrerie avec éclairage LED.

La clé de répartition de l'investissement entre l'ASIVenoge et la Commune de Penthelaz sera revue après le bouclage final des comptes du projet, ceci en tenant compte des coûts définitifs des ouvrages à la charge de chaque partenaire.

## Transports scolaires primaires

---

Les transports sont toujours assurés par Carpostal pour les élèves de 1P à 6P, tandis que les élèves de 7P à 8P sont transportés par les transports publics (ligne 58). Après une année, nous pouvons dire que les résultats sont, dans l'ensemble, concluants. En revanche, au niveau financier, les économies potentielles sont difficiles à estimer. En effet, l'année 2022 a été marquée, entre autres, par une augmentation du prix du carburant qui a été répercutée sur le prix au km passant de CHF 7.11 à CHF 7.20 pour les grands bus et de CHF 5.48 à CHF 5.60 pour les minibus.

En 2022, les activités sportives et culturelles ont repris, nécessitant des déplacements en bus.

Dans l'ensemble, nous n'avons pas connu d'incident majeur, si ce n'est les inévitables incivilités et les retards dus en grande partie aux conditions météorologiques

### Cantine ASIVenoge 7P-8P

---

L'une des tâches dévolues à l'ASIVenoge, en lien avec la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), est la mise en place et l'organisation d'un accueil de midi pour permettre aux élèves de bénéficier d'une structure dans le cadre de l'école à journée continue.

L'ASIVenoge a donc mis en place une cantine scolaire pour les élèves de 7P et 8P. Trois surveillantes employées par l'ASIVenoge assurent le bon déroulement des repas. Monsieur Grégory Dizerens, gérant du restaurant de la Maison de Ville, avec qui l'ASIVenoge a signé une convention en décembre 2021, met à disposition la grande salle afin d'accueillir les enfants pour les repas et pique-niques et assure la mise en place de la salle et le nettoyage de la vaisselle.

La Société Croq-midi, certifiée ECOCOOK, livre chaque jour les repas chauds.

Afin d'organiser l'accueil après les repas, les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant à l'une des activités proposées dans les différentes salles à disposition. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, la salle de gymnastique et la salle de dessin sont ouvertes pour accueillir les élèves inscrits. 3 à 4 personnes assurent la surveillance et l'animation des lieux, en fonction du nombre d'inscrits.

En août 2022, la convention signée entre l'Etat de Vaud et l'ASIVenoge concernant la mise à disposition de la bibliothèque du Verger et l'accueil des élèves par les bibliothécaires a été modifiée. Les jours d'ouverture ont été réduits et sont passés de 4 à 2 jours. Depuis la rentrée d'août 2022, la bibliothèque accueille les élèves les mardis et vendredis.

Afin d'accueillir les élèves les lundis et jeudis, le local des jeunes de Penthaz a été proposé par la commune. Une convention entre PPDLV (représentée par Penthaz) et l'ASIVenoge a été signée en septembre 2022). Les jours d'ouverture, la commune de Penthaz met à disposition une employée communale qui travaille en collaboration avec du personnel de l'ASIVenoge. Afin de renforcer son équipe et d'assurer la surveillance et l'animation de ce nouveau local l'ASIVenoge a recruté deux personnes supplémentaires.

Soucieuse de la sécurité des enfants sur le chemin entre le collège, la Maison de Ville et les différents lieux d'accueil, l'ASIVenoge a modifié en janvier 2022 le parcours à emprunter, faisant dorénavant passer les élèves par Dessous-la-Ville. Elle a également engagé un patrouilleur dans le but de surveiller le trajet et d'orienter les enfants.

La responsable de l'accueil de midi assure la coordination, la répartition du personnel en fonction du nombre d'enfants inscrits et oriente les élèves dans ces différents lieux d'accueil afin que tous puissent participer aux différentes activités.

L'ASIVenoge emploie 10 personnes pour assurer l'accueil et la surveillance des élèves de 7P et 8P, en plus des deux bibliothécaires et de l'employée communale responsable du local des jeunes. Le CODIR réalise qu'il est très compliqué d'engager du personnel pour les différents lieux d'accueil.

Le Comité de Direction tient à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel pour son engagement, son professionnalisme et sa patience mise à rude épreuve chaque jour. Grâce à lui, les enfants ont des pauses de midi agréables avant de reprendre les cours.

Depuis la rentrée de janvier 2022, tous les élèves de 7P et 8P ne pouvant pas rentrer chez eux durant la pause de midi ont l'obligation d'être inscrits soit au repas soit au pique-nique. Seuls les frais de repas sont facturés aux parents. Ceux-ci ont le choix d'inscrire ou non leurs enfants aux lieux d'accueil après le repas (salle de

gymnastique, salle de dessin, local des jeunes ou bibliothèque). Un contrôle de présence est fait systématiquement, et toute absence non excusée est annoncée aux parents. Les CHF 3.- pour frais de surveillance ne sont alors débités que si l'enfant inscrit se présente au lieu d'accueil.

Au mois de novembre 2022, une partie du personnel de l'accueil de midi a suivi des cours de premiers secours organisés par l'établissement et l'infirmière scolaire.

### Patrouilleurs

---

L'ASIVenoge subventionne les communes à hauteur de 25% des charges salariales. Le service de patrouilleurs mis en place à Penthaz fonctionne bien. Nos remerciements vont aux patrouilleurs qui assurent la sécurité, par tous temps, des enfants qui empruntent le trajet vers l'école.

### Santé

---

Service dentaire :

- Dr Thiago Jost, dont un des cabinets se trouve à Penthaz, s'est chargé des contrôles dentaires scolaires des élèves de l'ASIVenoge.

Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire (PPLS) :

- Mme Delphine Spohn, responsable du service PPLS Venoge-Lac, poursuit son mandat auprès de l'ASIVenoge.

Médecin scolaire :

- Dr Maël Sauter, à Cossonay, poursuit son mandat de médecin scolaire de l'ASIVenoge.

### Devoirs surveillés

---

Les enfants inscrits aux devoirs surveillés sont accueillis sur deux sites par le personnel ASIVenoge, les lundis, mardis et jeudis après leur journée d'école. Ils goûtent sur place avant de rejoindre les classes où ils reçoivent une aide aux devoirs. Sur le site de Penthaz, au collège du Cheminet, 5 personnes accueillent entre 20 et 25 élèves chaque jour.

Sur le site de Penthaz, au collège de la Léchire, 2 personnes accueillent une dizaine d'élèves.

Le comité de Direction remercie l'ensemble du personnel qui assure chaque jour l'accueil des élèves et les aide quotidiennement dans leurs devoirs.

### Piscine

---

Ouverture des cours de natation dès la rentrée scolaire 2022-2023. L'ensemble des élèves, à l'exception des 1P, bénéficie d'un apprentissage de la natation. Le financement de cette prestation est défini par l'ASPIC.

## 5.3 Cantine communale

La cantine « Midicroque », gérée par Mme Hatmane Blakaj Charrotton, est destinée à tous les élèves scolarisés sur le site du Collège du Cheminet et de la route de Daillens, ainsi qu'aux élèves domiciliés à Penthaz de la 1P à la 6P.

Ce service fonctionne à merveille, avec une fréquentation quotidienne moyenne de 40 élèves (sur 147 jours).

Le coût du repas et de la garde, d'environ 2 heures, s'élève à CHF 20.70.

L'ASIVenoge contribue financièrement à raison de CHF 5.- par élève, ce qui revient au prix d'inscription à charge des parents de CHF 15.70 par élève. La commune a participé à ce service pour un montant de CHF 52'308.-

## 5.4 ASPIC

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année 2022.

Le Comité de direction, composé de Mmes et MM. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion (Président), Pierre-Henri Dumont, Municipal à Penthaz (Vice-Président), Philippe Zufferey, Municipal à Cossonay, Anne-Lise Rime, Syndique de L'Isle, Patrick Agassis, Syndic de Mont-la-Ville, Yves Jauner, Municipal à Penthalaz, et Chantal Di Lallo, Municipale à Vufflens, a siégé à 10 reprises en 2022.

En 2022, nous avons malheureusement déploré la perte d'un de nos membres, M. Pierre-Henri Dumont, municipal à Penthaz, décédé subitement.

Lors de ces séances, le Comité a notamment :

- Adopté le préavis no 1/ relatif aux comptes 2022 et au rapport de gestion,
- Obtenu tous les financements nécessaires à la réalisation du projet,
- Adopté le préavis no 2/2022 relatif au budget 2023,
- Déterminé les tarifs applicables dès l'entrée en fonction de la piscine.

La cafétéria est ouverte au public :

- Lundi de 9h00 à 19h30
- Mardi de 9h00 à 19h30
- Mercredi de 9h00 à 19h30
- Jeudi de 9h00 à 19h30
- Vendredi de 9h00 à 19h30
- Samedi de 9h00 à 14h00

Elle propose une très belle vitrine avec de bons produits, cuisinés et préparés avec soin, consommables sur place ou à emporter (Bowls, Soupes, Sandwich garnis, ...). Une très belle terrasse exposée plein sud, permet de se désaltérer avec un grand choix de boissons.

Une petite boutique, avec du matériel sélectionné et de qualité, située à la cafétéria permet de dépanner les clients en cas d'oubli d'affaires, sacs de piscine (cadenas, maillots, lunettes, serviettes, ...).

L'équipe est formée de 11,8 ETP. Une équipe investie, dynamique (cours, remplacement, soutien, manifestations) et force de proposition !

La piscine est ouverte au public 7j/7, toute l'année, selon les créneaux horaires suivants :

- Lundi, mercredi de 7h00 à 20h00
- Mardi, jeudi de 8h00 à 21h00
- Vendredi, de 8h00 à 19h00
- Samedi, dimanche de 8h30 à 17h30
- Jours fériés de 8h30 à 17h30.

La fréquentation de notre piscine sur les 5 mois d'ouverture 2022 a été de l'ordre de 58'000 passages.

Tous les jours de la semaine, de 8h à 15h, nous accueillons 17 classes provenant de la Fondation de Vernand, de l'EP Penthalaz-Venoge, de l'EP Cossonay Veyron-Venoge et de l'ES Cossonay-Penthalaz PAM. Elles sont réparties sur les 2 bassins.

La fréquentation de notre installation est satisfaisante, environ 6000 personnes chaque mois, ceci pendant la grosse saison : automne, hiver, printemps.

Le personnel assure l'enseignement de la natation, soit l'apprentissage et le perfectionnement des nages, ceci en cours individuels (privés) ou en petits groupes de 2 à 3 personnes (semi-privés).

L'école de natation a été mise en place dès la 2e semaine de la rentrée scolaire 2021 ; ses effectifs ont bien augmenté cette année. Elle fonctionne tous les jours de la semaine, sauf le dimanche, les jours fériés et les vacances scolaires.

Différents niveaux avec plusieurs groupes sont encadrés en interne par 4 de nos maîtres-nageurs.

La capacité maximale de l'Ecole de natation est presque atteinte.

L'Aquagym tonique et l'Aquagym douce sont proposées tout au long de la semaine, par le personnel ASPIC.

Le site internet de l'association [www.aspicoss.ch](http://www.aspicoss.ch) a été mis en ligne dès la fin de l'année 2020 et a été mis à jour de manière importante durant l'année 2022. Ce dernier est un outil déterminant pour l'exploitation de la piscine, puisqu'il permet notamment l'achat des tickets et des abonnements.

## 5.5 Temples et cultes

### 5.5.1 PAROISSE CATHOLIQUE

La gestion de la paroisse catholique est régie par un contrat de droit administratif entre la Municipalité de Cossonay et les Municipalités des communes sises sur le territoire de la Paroisse catholique de Cossonay.

Pour rappel, les communes signataires ont créé un fond commun en vue du paiement des frais d'exploitation et d'entretien des lieux de culte propriété de la Paroisse catholique de Cossonay, ainsi que des locaux destinés au catéchisme. Le fond sert également à pourvoir à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du matériel nécessaire au culte et au catéchisme.

Chaque année, les communes versent une contribution de CHF 5.-/habitant à la Paroisse catholique de Cossonay.<sup>1</sup> Elle doit servir à couvrir les frais d'exploitation, le reste étant versé au fond de réserve.

En 2022, les rénovations ont été limitées en attendant les rapports CECB prévus jusqu'en début 2023. Ils devraient ainsi fournir les priorités des travaux à entreprendre sur les différents bâtiments.

Le comité de gestion se réunit selon les besoins mais au minimum une fois par année. La dernière rencontre a eu lieu le 26.10.2022. Ses membres sont au 31.12.2022 (par ordre alphabétique) :

	Nom	Titre	Commune
Monsieur	Augsburger Bernard	Boursier communal	Cossonay
Madame	Codina Cervellin Valérie		Penthalaz
Monsieur	Rufener Dominique	Caissier de la Paroisse catholique de Cossonay	
Madame	Soupper Maura		La Sarraz
Monsieur	Stutzmann Yvan	Président	Lussery-Villars
Madame	Texier-Claessens Florence		Cossonay

<sup>1</sup> Contrat de droit administratif de la Paroisse catholique, approuvé en séance de Municipalité de Penthalaz, le 17.07.2018

## 5.5.2 PAROISSE PROTESTANTE

Le conseil de paroisse réunit la gestion de la paroisse de Penthaz-Penthalaz-Daillens ainsi que le foyer paroissial. Ces deux axes font l'objet d'une comptabilité distincte.

Il y a en principe deux AG annuellement, une au printemps pour les comptes et une en automne pour le budget.

À ce propos, les comptes 2022 présentaient au 31.12.2022 :

- Un déficit de CHF 403.01 au niveau du foyer dont le prix du mazout a malheureusement joué un rôle non négligeable
- Un bénéfice de CHF 1'886.59 au niveau de la paroisse malgré la baisse de contribution cantonale de CHF 3'000.- décidée en Synode et liée au prorata du nombre de paroissiens.

Le conseil de paroisse s'est réuni le 10 juin 2022 en présence, pour les communes, de : Mme Valérie Codina Cervellin, municipale à Penthalaz, M. Alberto Mocchi, syndic de Daillens, M. Albert Emery, municipal à Penthaz, et pour la paroisse, de : Mme Nathalie Monot Senn, pasteur, Mme Catherine Guyaz, présidente du conseil de paroisse.

Les délégués municipaux sont au 31.12.2022 (par ordre alphabétique) :

	Nom	Commune
Madame	Busigny Barbara	Daillens
Madame	Codina Cervellin Valérie	Penthalaz
Monsieur	Emery Albert	Penthaz

Pour rappel, la Municipalité de Penthalaz a accepté la demande de financement annuel de CHF 2.-/habitant émise par la Paroisse de Penthalaz-Penthaz-Daillens pour la durée de la législature 2021-2026 et non pas, pour une année comme c'était le cas précédemment.

Dans le cadre des conseils de paroisse de Penthaz-Penthalaz-Daillens, Vufflens-la-Ville et Cossonay, il a été décidé de renforcer leur collaboration. Ceci a pour effet que dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022, une fois par mois, le culte est maintenant donné à Cossonay et non plus à Vufflens-la-Ville ou Penthaz-Penthalaz-Daillens.

À l'initiative de Mme Guyaz, les communes de Penthaz, Penthalaz, Daillens ont soutenu l'organisation des rencontres « Avant ensemble – des visites par et pour les habitants ». Ce projet s'est déroulé entre le 1<sup>er</sup> et le 20 décembre 2022.

## **6 POLICE**

### **6.1 Société de sécurité privée**

Comme ces dernières années, la Municipalité a reconduit le mandat de la société EKML Formation & Sécurité pour la surveillance des bâtiments communaux et des places publiques.

Durant la saison estivale, les collaborateurs d'EKML se chargent également de la sécurité nocturne du camping en effectuant des patrouilles régulières à différentes heures de la nuit ou en fin de soirée.

### **6.2 Stationnement**

Nos agents ont accentué les contrôles du stationnement sur le territoire communal afin d'éviter les nombreux débordements constatés (véhicules stationnés sur le long terme, hors cases, etc.).

### **6.3 Gendarmerie**

La gendarmerie est intervenue 348 fois en 2022. Ce chiffre reste dans la moyenne des précédentes années. La patrouille mobile est toujours présente le mercredi matin au marché.

### **6.4 Défense contre l'incendie (SDIS)**

Le Conseil intercommunal a siégé trois fois au cours de l'année 2022. Trois préavis lui ont été soumis.

Le Comité Directeur a tenu 7 séances en 2022. À cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales ; il a également participé au rapport annuel 2022 organisé par l'Etat-Major du SDIS.

Le SDIS Région Venoge défend 27 Communes soit environ 27'000 habitants au total. Ces localités font toutes partie de l'ancien district de Cossonay et représentent une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

Depuis la création du SDIS Région Venoge en 2012, les effectifs sont stables. Le taux de renouvellement atteint toutefois 75% : seul un quart des pompiers présents lors de la création sont encore présents dans les différents organes d'intervention DAP ou DPS. Afin de couvrir ses différents besoins, le SDIS Région Venoge dispose de 5 locaux/casernes.

Pour mener à bien ses missions et son fonctionnement courant, le SDIS possède 32 véhicules (10 poids lourds et 22 légers) stationnés dans les différentes casernes/locaux de la région.

#### **Sorties 2022**

207 sorties en 2022 (196 alarmes, 11 services préventifs), soit 5'200 heures d'intervention. Ce sont 43 sorties de moins qu'en 2021 (moins 44 alarmes et plus 1 service préventif).

#### **Répartition des interventions**

Nos 27 communes ont été relativement épargnées par les intempéries (orages), ce qui explique la baisse de plus de moitié des alarmes pour des dégâts d'eau (25 cas en 2022, contre 58 en 2021).

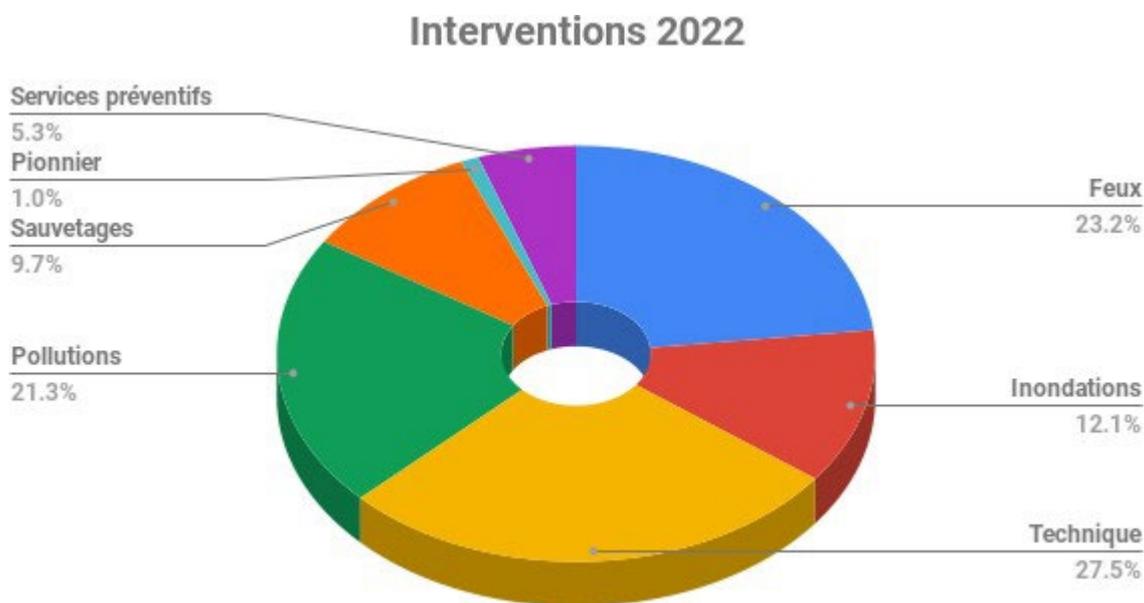
La canicule de l'été ainsi que la sécheresse persistante ont engendré 14 interventions pour le SDIS, pour des feux de champs et de végétation. 6 incendies dans des bâtiments et 6 feux de véhicules légers sont aussi à signaler. Au total, 48 alarmes feu ont été comptabilisées pour 2022, un chiffre en légère hausse (+3) par rapport à 2021. Les interventions pour des feux, représentent un peu moins d'un quart des alarmes du SDIS Région Venoge.

11 services préventifs ont été effectués en 2022, notamment pour le Venoge Festival ou le passage du Tour de France dans le secteur. Seules 5 gardes ont été organisées entre le 31 juillet le 1er août au profit des communes. En raison de la sécheresse, de nombreuses localités ont en effet renoncé à allumer des feux de joie ou d'artifices pour la Fête nationale 2022.

Les interventions pour des pollutions (DCH/ABC) ont augmenté de 8 cas l'année dernière, pour atteindre 44 sorties au total. Les missions concernaient en grande partie des écoulements d'hydrocarbures sur la chaussée, à la suite de défauts techniques ou accidents de la circulation. Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation générale du trafic routier.

Au 1er janvier 2022, ce sont 30 personnes qui ont été validées par l'Etat-Major et/ou le CODIR et qui obtiennent un avancement.

### Interventions 2022 du SDIS Région Venoge



Les interventions pour des feux se montent à 48 pour l'ensemble de l'année 2022 (plus 3 cas par rapport à 2021).

Les interventions ont représenté des milliers d'heures de formation et d'intervention. 910 heures administratives sans les permanents et 37'000 heures de permanence.

Ce qui représente un total de 56'000 heures de service.

## Localisation de toutes les alarmes

Penthalaz	47	Cuarnens	4
Cossonay-Ville	24	Pompaples	4
Eclépens	20	Dizy	3
La Sarraz	17	Ferreyres	3
Penthaz	17	La Chaux	3
Bournens	9	Grancy	2
Mex	9	Lussey-Villars	2
Vufflens-la-Ville	9	Senarclens	2
Daillens	8	Chevilly	1
L'Isle	8	Moiry	1
Gollion	6	Chavannes-le-Veyron	0
Mont-la-Ville	6	Mauraz	0
Sullens	6	Orny	0
Boussens	4	Hors secteur*	6

\* Echallens (2), Arnex-sur-Orbe, Cottens, Oulens-sous-Echallens & Romanel-sur-Morges.

## 6.5 Protection civile (ORPC)

L'année 2022 a encore été une année de transition pour notre ORPC et le Canton avec l'application de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la Protection civile (LPPCi), entraînant une baisse importante des effectifs de la protection civile. De ce fait, au niveau de notre canton, ce sont près de 1'000 astreints qui ont été libérés à fin 2022, et ce seront plus 400 qui suivront en fin 2023. Pour l'ORPC du Gros-de-Vaud cela représente 90 astreints au 31.12.2022 et 45 à fin 2023.

Il en résulte une réflexion de fond de la Protection civile au niveau cantonal afin de trouver une solution pérenne : la réforme TETRIS. Celle-ci induit de fréquentes séances et discussions au niveau de nos 10 ORPC. Les présidents de CODIR, leurs membres et les commandants ne ménagent pas leurs efforts pour décrire notre vision et construire un modèle qui tienne compte de ce qui est important pour la PC et pour les communes.

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un Etat-major (réduit) de bataillon (EM) et de 2 compagnies. Ces deux compagnies ont la même structure avec :

- Une section logistique (matériel, construction, transport, cuisine),
- Une section aide à la conduite (préposés à la conduite),
- Une section appui (pionniers) comprenant 4 groupes,
- Une section assistance comprenant 3 groupes assistance et 1 groupe PBC (protection des biens culturels).

Ce sont 371 astreints qui composent ces formations, dont 16 volontaires. Ils sont épaulés par 3 professionnels à 100%, une secrétaire à 70% et une collaboratrice administrative à 50%.

En 2022, 10 nouveaux soldats ont rejoint l'ORPC du Gros-de-Vaud suite à leur école de formation de base (école de recrue) à Gollion.

Le traditionnel rapport de bataillon s'est tenu le 3 mars à Cugy. Ce dernier a permis de tirer le bilan des activités 2021, de remercier les libérés et surtout de féliciter officiellement les nouveaux cadres et spécialistes

ayant terminé leur formation en 2021 avec, pour la dernière fois, le message des autorités cantonales transmis par la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux. Les promus 2022 seront félicités et remerciés en 2023, lors de notre rapport bataillonnaire.

Au niveau des activités, et malgré la pandémie toujours présente, 2022 a été planifiée de manière normale (avec toutefois les quelques adaptations sanitaires nécessaires alors en vigueur). Cela représente une moyenne de 7.3 jours de service par astreint.

Les deux compagnies ont fait leur service en juin, août et septembre, leur permettant de revoir les techniques d'intervention. Tous les domaines (logistique, aide à la conduite, pionnier, assistance) sont passés en revue et ponctués par de petits exercices d'intervention ou d'engagement. En parallèle et grâce à la bonne collaboration avec les communes, il a été possible d'entraîner la manipulation des différents outils en condition réelle grâce à la réalisation de travaux à leur profit (rénovation de sentiers, construction de passerelles par exemple).

Dans le domaine de l'assistance, une collaboration avec les EMS (Les Châteaux d'Echallens et de Goumoëns ainsi que la fondation de la Venoge) a été reconduite, permettant de se recentrer sur l'essentiel de la mission à savoir, l'assistance. Toujours dans la section assistance, mais dans un autre domaine, le recensement des archives communales se poursuit dans notre district. Ces recensements permettent d'annoncer, à la centrale des pompiers, les emplacements des locaux d'archives et ainsi garantir la transmission de l'information aux différents intervenants en cas de sinistre.

Un exercice d'intervention sur le thème d'un tremblement de terre a été mis sur pied pour la FIR (Formation d'Intervention Régionale) en date du 11 octobre. Cela a permis de revoir les différents principes d'engagement et de garantir de bonnes prestations lors d'une intervention. Les membres du CODIR ont profité de l'occasion pour assister à une partie de cet engagement. <sup>[1]</sup>

Au niveau des interventions en situation d'urgence, on peut relever :

- COVID du 1<sup>er</sup> au 7 mars Xième vague
- Canicule du 16 au 21 juin, puis du 18 au 20 juillet Appui aux communes (plan canicule)
- INOPIA du 21 novembre au 23 décembre Appui à la préfecture (pénurie énergie)

Les membres du CODIR au 31.12.2022 (par ordre alphabétique)

	Nom	Titre	Commune
Monsieur	Berchier Pascal		Vufflens-la-Ville
Monsieur	Chambon Gérald	Président	Cugy
Madame	Codina Cervellin Valérie		Penthalaz
Monsieur	Frutschi Patrick		Poliez-Pittet
Monsieur	Gay-Crosier Thierry		Montilliez
Monsieur	Salvi Sébastien		d'Echallens

<sup>[1]</sup> Divers extraits du rapport d'activités 2022 de l'ORPC

Finalement, on mentionnera que le conseil intercommunal de l'ORPC a tenu 2 séances ordinaires relatives

- À la délégation de compétences des membres du CODIR
- Aux comptes 2021
- Aux indemnités des membres du CODIR
- Au remplacement d'un véhicule
- Au budget 2023

Le CODIR s'est réuni à 5 reprises, dont les travaux ont notamment porté sur :

- Le renouvellement des véhicules
- Le risque radiologique et impact sur les plans de distribution d'iode
- La nouvelle directive pour la délégation des contrôles de conformité et périodique des abris privés
- L'établissement d'un nouveau contrat type pour les collaborateurs
- Le suivi et action induit par la COVID
- Le projet TETRIS (toujours en cours de discussion avec le Canton)

## 7 SÉCURITÉ SOCIALE

### 7.1 AJERCO

Le Conseil intercommunal (CI) a siégé 2 fois au cours de l'année 2022, 2 préavis du comité directeur lui ont été soumis et acceptés.

Le Comité de direction (CODIR) s'est réuni à 8 reprises, en séance plénière, durant l'année.

Les principaux événements de l'année 2022 :

- L'événement marquant de cette année 2022 est sans conteste le changement opéré au niveau de la direction opérationnelle avec le départ de Madame Catherine Müller après 15 années, qui a transmis le flambeau de directrice de l'AJE à Madame Florence Barbey au 1er juillet 2022.;
- Le CODIR a travaillé de manière assidue sur le plan de développement et le nombre de places à créer suite à l'interpellation de et aux communes, ainsi que des parents. Il en découle des projets d'ouverture sur les trois prochaines années, connus et en cours ;
- L'APMI des Jonquilles, réservé initialement aux 7-8P, a été intégré à l'UAPE des Frimousses et des places supplémentaires ont été ouvertes, en collaboration avec l'ASI7;
- Un projet de création de places dans le bâtiment polyvalent à Eclépens a été initié en collaboration proche avec la Municipalité, tant pour l'accueil parascolaire que préscolaire ;
- Une attention particulière a été portée sur l'accueil familial. En effet, le statut d'accueillante en milieu familial n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur et il a semblé important de travailler sur une revalorisation de leurs conditions d'employabilité et une reconnaissance de cette offre d'accueil auprès des parents en complémentarité de l'offre d'accueil collectif ;
- Développement et mise en place de la politique d'inclusion selon les recommandations de la FAJE, sachant que le réseau avait déjà mis en place un accompagnement spécifique pour ces enfants dès 2016 ;

Sur validation du CI, la révision de la politique salariale pour le personnel éducatif a été initiée en 2022, en prévision d'une revalorisation des salaires dès le 1er janvier 2023.

Afin de répondre aux exigences légales et de créer un environnement de travail optimal, le concept « Personne de confiance » a été instauré au sein de l'ARAS JUNOVA au travers d'un partenaire externe. Il s'agit de prévenir et de pouvoir gérer de manière neutre, les conflits professionnels et le harcèlement sur le lieu

de travail. L'ensemble du personnel d'AJERCO a pu bénéficier d'une sensibilisation et d'une formation à ce sujet et possède les informations nécessaires pour recourir à leur aide et leur écoute si nécessaire.

Des démarches ont été entreprises auprès des collaborateurs pour mettre en place une commission du personnel. Celle-ci est sous-tendue par l'intérêt des collaborateurs à se constituer.

### Accueil de jour

---

ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL COLLECTIF
43 accueillantes en milieu familiale (AMF)	PRESCOLAIRE
PRESCOLAIRE	9 garderies - 230 places – 655 enfants accueillis, dont 6 enfants au bénéfice d'une mesure SESAF
149 places– 246 enfants accueillis – 143'738 heures d'accueil.	PARASCOLAIRE
PARASCOLAIRE	8 unités d'accueil pour écolier (UAPE) – 207 places – 526 enfants accueillis, dont 8 enfants au bénéfice d'une mesure SESAF
139 places – 201 enfants accueillis – 75'838 heures d'accueil.	

---

SESAF : SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ET DE L'APPUI A LA FORMATION

## 7.2 ARASPE<sup>2</sup>

En 2022, le Codir de l'ARASPE s'est réuni 6 fois ; cette baisse du nombre de séances n'est pas liée au hasard, mais bien au fait que l'équipe complétée du collège de direction de l'ARASPE (Mme J. Stano, directrice, Mmes D. Baeuchle et M. Di Federico, directrices adjointes, MM. V. Sugnaux et A. Vaucher, directeurs adjoints) et son niveau de compétences élevé, permettent au Codir de ne plus s'occuper que des tâches qui lui incombent strictement. En dehors des activités de routine, le Codir a choisi, en se basant sur une argumentation présentée par la Direction, de fermer à terme les deux agences d'assurances sociales (AAS) de Romanel-sur-Lausanne et du Mont-sur-Lausanne. En effet ces deux toutes petites agences, peu dotées en personnel, rencontrent des difficultés à offrir à la population le service offert par les grandes agences de Prilly et Echallens. De plus, le personnel arrivant à l'âge de la retraite, il y avait urgence à décider du maintien ou pas de ces deux AAS. Cette proposition de fermeture a été présentée par le préavis 02-2022 lors du conseil intercommunal du 8 juin 2022, et acceptée. L'agence de Romanel a été fermée fin juillet 2022, celle du Mont le sera fin 2024 ; des rendez-vous sur place pourront être organisés selon les besoins exprimés par la population.

Le Codir a également pu enfin prendre en main la révision complète des statuts de l'association. Cette tâche, qui sera achevée en 2023 et présentée sous forme de préavis au conseil intercommunal de l'ARASPE puis aux communes, est menée fort efficacement, par une petite délégation du Codir composée de Mesdames les Municipales Sauty, Codina Cervellin et Di Lallo, qu'elles soient ici remerciées du temps investi à cette tâche. De plus, en cohérence avec la démarche précédente, la révision des statuts du personnel a démarré en 2022.

Une délégation du Codir a participé à l'assemblée du personnel d'avril 2022 et les membres du Codir ont pu effectuer deux demi-journées d'immersion dans les CSR et les AAS. Cette découverte du travail concret du personnel de la Région d'action sociale et une présence accrue du Codir avait été demandée par le personnel dans le cadre de l'audit mené en 2020. Le Codir, par sa présence, a souhaité répondre à ce besoin sans pour autant sortir du cadre de son mandat. Ces actions n'avaient pas pu être menées antérieurement pour cause de Covid et d'élections communales. Tant les anciens que les nouveaux membres du Codir ont beaucoup apprécié ces opportunités, et remercient vivement toutes les

---

<sup>2</sup> Texte d'Anne Bourquin Büchi, Présidente du Codir ARASPE

collaboratrices et collaborateurs qui ont permis que ces visites-découverte aient lieu. Il serait souhaitable de renouveler cet exercice lors de chaque nouvelle législature ou lors d'arrivée de nouveaux membres.

A relever encore deux démarches destinées aux communes et à leurs citoyens, d'une part, l'établissement d'un inventaire des aides communales aux bénéficiaires des PC et d'autre part, en fin d'année, l'organisation de 4 soirées d'information sur 4 lieux sur le thème des assurances maladie. La fréquentation a été basse mais les personnes qui ont assisté à ces soirées ont été très satisfaites. A l'avenir la communication devra être plus percutante en exploitant plus de canaux de communication.

### 7.3 AVASAD

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et de Fondations régionales (A/F).

Le dispositif de l'AVASAD a montré être un maillon fort dans l'engagement commun lié à la crise COVID-19, Sa mobilité, ses compétences pluridisciplinaires, sa capacité à agir vite et à mettre en place de nouvelles prestations dans des temps record, la présence de ses CMS sur l'ensemble du territoire vaudois, sa stratégie cantonale élaborée de manière cohérente et coordonnée, puis opérationnalisée au niveau régional avec les réseaux de partenaires, voilà autant d'éléments qui font de l'AVASAD un dispositif à la fois robuste et agile.

L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.

L'AVASAD veille à garantir à la population l'accès équitable à des prestations adéquates, de proximité, économiques et de qualité. Elle contribue à la maîtrise de l'évolution des coûts de la santé par une affectation optimale des ressources à disposition.

L'AVASAD participe également à la mise en œuvre de programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies ; elle exécute en outre les programmes confiés par l'État en matière de santé scolaire.

---

4'918 collaboratrices et collaborateurs

1 association cantonale de droit public

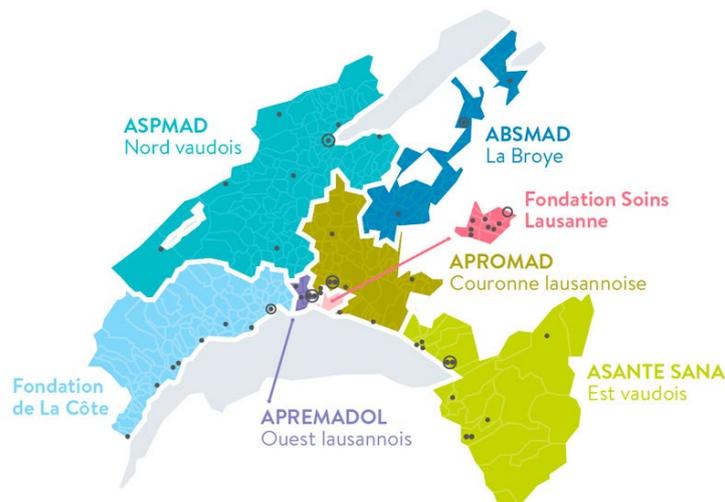
4 services transversaux cantonaux

7 entités régionales

---

49 CMS répartis dans tout le canton de Vaud

1 unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire/Unité PPS



## 7.4 ASPMAD - Association pour la santé, la Prévention et le Maintien à Domicile du Nord Vaudois

Bravo à M. Thierry Azzola pour l'accession au poste de Directeur. D'une seule voix, l'AVASAD et le Comité de l'ASPMAD se sont prononcés en sa faveur. Homme de terrain, professionnel du maintien à domicile, il en connaît tous les rouages et saura mener notre Association avec la délicatesse et l'humanité qui le caractérisent.

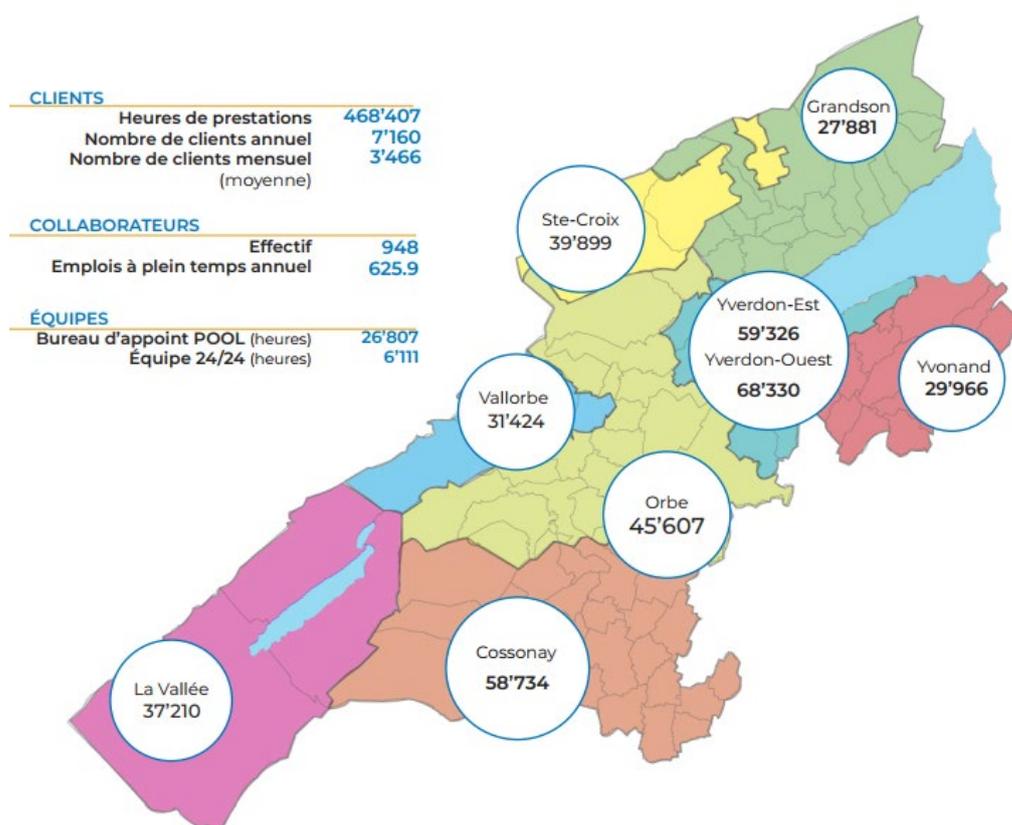
Après deux années d'actions principalement liées au COVID, il était temps de prendre un peu de recul et de fixer de nouvelles lignes directrices. Même si la priorité de l'Association reste bien sûr les collaborateurs, leur travail sur le terrain et la qualité des soins.

Ces objectifs 2022-2023 proviennent des deux journées stratégiques qui se sont déroulées fin mars entre la Direction et les Responsables de centres et de services. Ils sont issus des échanges et des travaux de groupes réalisés à cette occasion :

- Améliorer le processus d'évaluation en santé et de l'autonomie du client et de ses proches.
- Renforcer les actions de management de proximité
- Faciliter et promouvoir l'accès à nos CMS et la coordination du maintien à domicile

Afin d'assurer la gestion de l'Association, le Comité de l'ASPMAD a souhaité nommer une direction ad interim formée de trois membres actuels de la direction, pour privilégier la connaissance du terrain ainsi que le fonctionnement de notre Association. Il s'agit de : Mme Valérie Frei (Responsable Finances, Véhicules et Logistique), M. Julien Rosselet (Responsable Ressources Humaines) et M. Thierry Azzola (Responsable des CMS d'Yverdon et Appartements Adaptés).

Répartition des heures de prestations en 2022



## Membres de la Commission de gestion :

- M. Stéphane Costantini (Vallorbe)
- M. Yves Jauner (Penthalaz)
- M. Christian Nyffenegger (Ballaigues)
- Mme Francine Pache (Gollion)
- Mme Anne-Françoise Pahud (Bioley-Magnoux)

## 7.5 Halte-jeux les Petits Poussins

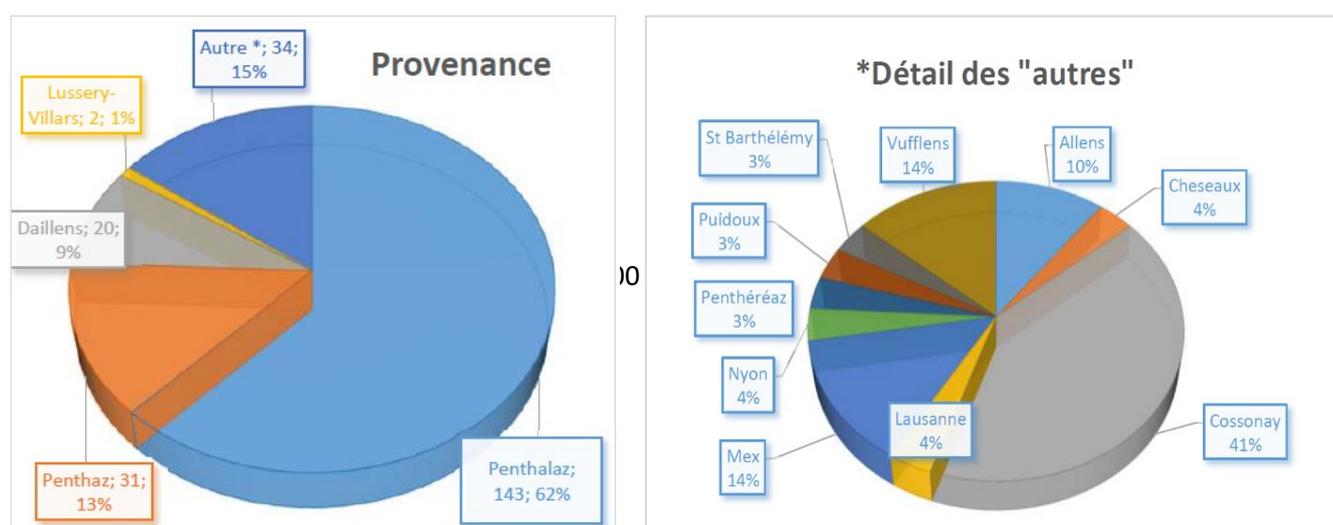
Mme Adelina Hamzaj a repris le poste de responsable. Nous lui souhaitons beaucoup de succès. Comme toutes les structures, la halte-jeux a dû se conformer aux mesures liées à la pandémie. Un grand merci aux accueillantes pour l'attention portée aux enfants.

## 7.6 Local des jeunes

Après deux années quelques peu perturbées par la COVID-19, *le Local* a enfin pu ouvrir ses portes normalement dès le mois de mars 2022, avec une seule restriction : le nombre de personnes présentes était limité à 30, y compris les deux responsables.

Durant son ouverture, ce sont 230 jeunes de la région qui ont fréquenté les lieux avec une égalité parfaite entre les garçons et les filles, d'un âge moyen de 11 ans et demi. Pour mémoire, *le Local* avait accueilli 106 jeunes dont une majorité de garçons (60%) en 2021.

*Le Local* des jeunes est géré entre les villages de Penthalaz, Penthaz, Lussery-Villars et Daillens. Et si les jeunes de Penthalaz sont les plus présents (143), il est à noter que *le Local* est connu bien au-delà de nos communes, comme on peut le constater sur le graphique suivant :



Concernant la répartition moyenne entre les différents créneaux, elle oscille entre 25 jeunes le mercredi (14h-17h30), 22 jeunes le jeudi (15h30-18h00) et 28 jeunes le vendredi (15h30-18h00). La fréquentation du samedi (14h-16h30) est très variable car elle oscille entre 10 et 31 jeunes. Le record de fréquentation a été le vendredi 18.11.2022 avec le passage de 50 jeunes.

Nous remercions les animatrices pour tout le travail qu'elles y effectuent.

Les fermetures du **local** ont été définies afin de permettre une meilleure planification. **Le local** sera ainsi fermé les jours fériés officiels et durant les vacances scolaires d'été (dès la 2<sup>ème</sup> semaine et jusqu'à l'avant dernière semaine) et les vacances de Noël. Des fermetures exceptionnelles pourront être validées au cas par cas. Ces informations sont annoncées dans la vitrine, à côté de l'entrée du **Local**.

Horaires d'ouverture :

- Mercredi de 14h30 à 17h30.
- Jeudi de 15h30 à 18h00
- Vendredi de 15h30 à 18h00
- Les deux premiers samedis du mois de 14h00 à 16h30

## 8 SERVICES INDUSTRIELS ET DÉCHÈTERIE

### 8.1 Service des eaux

Les 19 analyses effectuées durant l'année ont certifié la qualité de notre eau potable. Nous n'utilisons toujours pas notre droit d'eau des captages de Montjoux, les sources étant saturées de Chlorothalonil. Nous diluons l'eau de pompage de l'Islettaz avec l'eau de Lausanne.

Nous avons eu 10 fuites d'eau dont 6 privées (fuites entre la vanne et le compteur d'eau, donc pas comptabilisées chez le propriétaire). Nos analyses ont mis en lumière la présence de légionelle aux vestiaires du foot, les douches ont été fermées durant un mois pour un nettoyage complet et la mise en place d'un programme de désinfection.

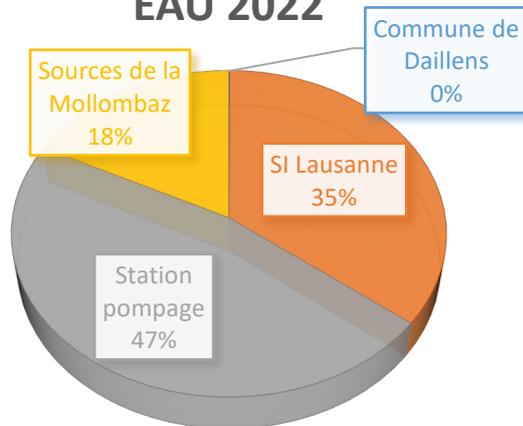
Nous avons remplacé la conduite de distribution de l'Ancienne-poste, du Cheminet jusqu'au niveau du n° 3, des soucis de génie civil avec un propriétaire bloquant le chantier.

Le bouclage avec la Vy de Mauraz (groupement de 8 communes Chavanne-le Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, La Chaux, Lussery-Villars et Senarclens) par la piste d'exercice de la PCI a pris un peu de retard au canton.

Le raccordement du réservoir de Montjoux avec le service des eaux de Lausanne prend également plus de temps que prévu, le canton désirant une vision plus régionale impliquant 7 communes (Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bussigny-Bournens-Sullens-Lausanne)

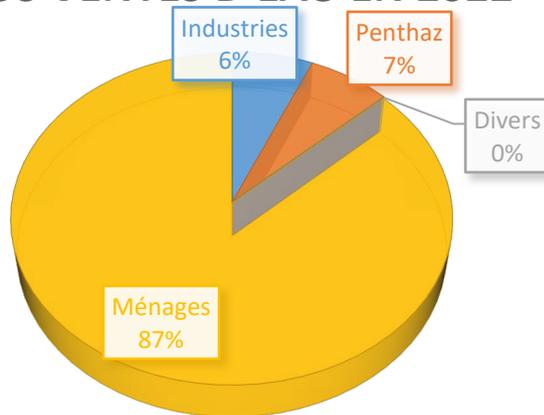
**Statistiques :**

## NOTRE APPROVISIONNEMENT EN EAU 2022



<i>Approvisionnement d'eau</i>	<i>m3</i>	
Commune de Daillens	227	0%
SI Lausanne	126 222	35%
Station pompage	167 126	47%
Sources de la Mollombaz	62 575	18%
<b>Total</b>	<b>356 150</b>	

## NOS VENTES D'EAU EN 2022



<i>Vente d'eau par catégorie</i>	<i>m3</i>	
Industries	15 787	6%
Penthaz	16 202	7%
Divers	0	0%
Ménages	211 809	87%
<b>Total</b>	<b>243 798</b>	

## 8.2 Déchets

### Eco Point

---

Les problématiques à l'Eco Point restent les mêmes qu'en 2021 : dépôts non conformes, arrêt en voiture. Ce qui engendre plus de mobilisation des services extérieurs.

Nous encourageons nos citoyens à trier leurs déchets comme indiqué sur le panneau de l'Eco Point.

Les personnes qui disposent d'un véhicule sont priées d'acheminer les déchets à la déchetterie intercommunale de Valorsa. Ensemble, nous pourrions participer au maintien de la propreté de notre commune.

### Valorsa

---

Penthalaz détient :

- 26 actions à CHF 2'400.- chacune, pour un total de CHF 62'400.-

- 54 actions à CHF 800.- chacune, pour un total de CHF 43'200.-

---

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthalaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique, dès les années 2000, avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthalaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2022, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

D'autre part, notre Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthalaz, pour les filières de gestion du verre, bois et des déchets électriques.

Nos employés communaux ont pu participer à un cours de formation chez CRIDEC sur la gestion des déchets spéciaux (DSM).

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de 360.- CHF par tonne.

En 2022, notre Municipalité détient toujours 54 actions de CHF 800.- et 26 actions de CHF 2'400.- sur un capital-actions de CHF 6'800'000.- entièrement libéré.

	<b>2022 en tonnes facturées par Valorsa</b>	<b>2022 Destination</b>	<b>2022 Valorisation</b>
<b>Ordures ménagères</b>	25'042	TRIDEL	Chaleur/électricité
<b>Déchets encombrants</b>	2'166	TRIDEL	Chaleur/électricité
<b>Déchets industriels</b>	6'710	TRIDEL	Chaleur/électricité
<b>Boues d'épuration</b>	6'024	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
<b>Verre</b>	4'263	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
<b>OREA, appareils électriques</b>	320	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
<b>Déchets spéciaux des ménages</b>	233	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
<b>Déchets carnés</b>	932.5	GZM	Energie

## 9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 9.1 Gare CFF Cossonay – Penthalaz

L'étude a été lancée et le mandat confié au bureau Christe et Gygax, ingénieurs en mobilité, en partenariat le bureau d'ingénieurs civils Perret-Gentil et le bureau d'architecture-paysagisme Profil Paysage, pour une étude préliminaire de l'interface de la gare. Des séances du groupe technique et du groupe décisionnel ont eu lieu. Une étude doit être menée en parallèle directement par les services des CFF afin de connaître la possibilité d'adaptation des voies pour CFF Cargo et Fenaco et les coûts engendrés. Les résultats devraient parvenir au début 2023. Une séance a été organisée durant l'automne avec plusieurs députés des districts de Morges et du Gros-de-Vaud afin de leur expliquer les enjeux de la gare. Avec l'appui de ces députés, une interpellation a été déposée début décembre au Grand Conseil par M. Alberto Mocchi, député du Gros-de-Vaud et syndic de Daillens

## **9.2 Etude de mobilité bassin versant de la Venoge**

Cette étude, qui a été initiée par le Conseil d'Etat suite aux oppositions de la Municipalité dans le cadre des enquêtes publiques pour deux plans de quartier à Cossonay, a été réalisée sous l'égide des Préfets des districts de Morges et du Gros-de-Vaud. Elle s'appuie sur les Plans directeurs régionaux. L'adaptation des mesures a lieu annuellement lors d'une rencontre entre différents partenaires.

## **9.3 Centre de localité, suite de la démarche participative**

Il n'y a pas eu tellement d'avancement, mise à part pour le secteur du collège du Cheminet et de la salle du Verger, avec le projet d'extension où le permis de construire devrait être délivré au printemps 2023 et des travaux entre 2023 et 2025.

## **9.4 Plan d'affectation Communal**

L'envoi à la DGTL pour examen préliminaire a été effectué à la fin du mois de janvier 2022. Après un préavis pour une demande de crédit supplémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation (PA) qui a été soumis au Conseil Communal en 2020, un nouveau préavis a été soumis et approuvé par le conseil communal le 3 octobre 2022. Le délai légal du Canton est fixé à 3 mois pour rendre son rapport sur l'examen préalable. Malheureusement à la fin décembre, nous n'avions pas encore reçu de réponse de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) malgré deux relances.

## **9.5 Plan d'affectation sur les parcelles n<sup>os</sup> 109, 121 et 688 à « Le Cheminet »**

La Cheffe du Département des institutions et du territoire a approuvé le Plan d'affectation en date du 30 mai 2022. Le projet d'extension du collège et de la salle du Verger a été soumis à l'enquête du 3 septembre au 3 octobre 2022. 8 oppositions et 1 remarque ont été enregistrées et celles-ci ont été traitées durant les mois de novembre et décembre 2022. A la fin du mois de décembre, plusieurs d'entre elles avaient été retirées et la synthèse CAMAC n'avait pas encore été transmise à la Municipalité. Le permis de construire devrait être délivré au printemps 2023.

## **9.6 Plan d'affectation « Pra Gerème 2 »**

Des rencontres ont été organisées respectivement en février, août et octobre 2022 avec les nouveaux propriétaires du quartier afin de connaître et définir leurs objectifs. Il a été notamment abordé la potentielle problématique de la proximité avec les habitations du quartier des Maisons Neuves. Suite à cela, une nouvelle variante des périmètres d'implantation a été proposée par le nouveau bureau d'architectes et ce principe a été validé par la Municipalité. Une séance de présentation à la Commission d'urbanisme a eu lieu au mois de décembre 2022 afin de démontrer l'avancement du dossier. Ce dernier, une fois adapté par le bureau d'urbanistes, devrait être envoyé au Canton au début 2023 pour examen préalable n° 2.

## **9.7 Plan d'affectation « Les Grands Moulins »**

Plusieurs séances de coordination ont eu lieu en 2022 avec diverses entités du Canton, comme la DGTL (Direction générale du territoire et du logement), le SPEI (Service de la promotion de l'économie et de l'innovation) ainsi que la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine). La propriétaire, Fenaco, a obtenu l'autorisation pour démolir certains bâtiments (permis de démolir), dont le vieux silo en bois, étant donné que l'étude patrimoniale n'était pas encore effective. Dans l'attente de la décision de notation par la DGIP, une séance a été organisée simultanément avec ces 3 entités afin de faire une pesée d'intérêts entre la promotion des aspects économiques ou patrimoniaux. Le dossier devrait être soumis à l'examen préalable au printemps 2023.

## **9.8 Etude patrimoniale du secteur de la gare de Cossonay-Penthalaz**

Suite à la demande d'approbation des plans (DAP) pour les travaux de rénovation intégrale du funiculaire Cossonay-Penthalaz, propriété des MBC, une étude patrimoniale avait alors été lancée par la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine). La DGIP a effectué une présentation au mois de mai à la Municipalité avec une proposition de notation, notamment de tout le site des anciens Grands Moulins. La Municipalité a fait une contre-proposition de notation au mois de juillet. La DGIP s'est déterminée le 22 décembre et la notation proposée lors de leur première présentation reste inchangée. Elle sera effective en début 2023. Le propriétaire Fenaco et le bureau d'urbanistes en charge du Plan d'affectation « Les Grands Moulins » ont assisté à ces séances puisque cela aura un fort impact sur la suite de l'étude du Plan d'affectation des Grands Moulins.

## 10 ABRÉVIATIONS

<b>AAAS</b>	Association des agences d'assurances sociales
<b>AAS</b>	Agence d'assurances sociales
<b>ACI</b>	Administration cantonales des impôts
<b>AIEE</b>	Association intercommunale pour l'évacuation des eaux usées
<b>AJERCO</b>	Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay
<b>AJOVAL</b>	Réseau d'accueil de jour des enfants - Orbe-La Vallée
<b>AJEMA</b>	Réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne
<b>RéAjy</b>	Réseau d'accueil de jour - Région Yverdon
<b>AMF</b>	Accueil en milieu familial
<b>ARASPE</b>	Association régionale action sociale – Prilly Echallens
<b>ARGdV</b>	Association régionale du Gros-de-Vaud
<b>ARAS</b>	Association de communes de la région d'action sociale
<b>ASFiCo</b>	Autorité de surveillance des finances communales
<b>ASICoPe</b>	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)
<b>ASISEVV</b>	Association scolaire intercommunale de La Sarraz- environs et Veyron-Venoge (13 communes)
<b>ASIVenoge</b>	Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lusserly-Villars, Mex et Vuflens-la-Ville,
<b>ASPIC</b>	Association intercommunale de la piscine des Chavannes
<b>ASPMAD</b>	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile du Nord Vaudois
<b>ASIRE</b>	Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens
<b>AVASAD</b>	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
<b>BC</b>	Bourse communale

<b>BCI</b>	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
<b>CMS</b>	Centre médico-social
<b>COFIN</b>	Commission des finances
<b>COGES</b>	Commission de gestion
<b>COFoP</b>	Centre d'orientation et de formation professionnelle
<b>CSR</b>	Centre social régional
<b>D ou Daill</b>	Commune de Daillens
<b>DAP – SDIS</b>	Détachement d'appui du service de défense incendie et de secours
<b>DGMR</b>	Direction générale de la mobilité et des routes
<b>DGTL</b>	Direction générale du territoire et du logement
<b>DIPA</b>	Dépenses d'investissement du patrimoine administratif
<b>DPS – SDIS</b>	Détachement de premiers secours du service de défense incendie et de secours
<b>ECA</b>	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
<b>EERV</b>	Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud
<b>EFDC</b>	Entraide familiale de la région de Cossonay
<b>EFRC</b>	Entraide familiale de la région de Cossonay
<b>eHnv</b>	Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois
<b>EP</b>	Eau potable
<b>ES</b>	Etablissement scolaire
<b>EU</b>	Eaux usées (1ère branche du réseau en séparatif)
<b>EC</b>	Eaux claires (2 <sup>ème</sup> branche du réseau en séparatif)

<b>EMS</b>	Etablissement médico-social
<b>FAJE</b>	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
<b>FEM</b>	Fondation pour l'enseignement de la Musique
<b>F-CH</b>	Frontaliers français et suisses (domiciliés en France)
<b>Ged</b>	Gestion électronique des documents
<b>GdV</b>	Gros-de-Vaud
<b>LAJE</b>	Loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (RSV 211.22)
<b>LAMal</b>	Loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (RS 832.10)
<b>LAT</b>	Loi sur l'aménagement du territoire (RS 700)
<b>LATC</b>	Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RSV 700.11)
<b>LEM</b>	Loi sur les écoles de musique (RSV 444.01)
<b>LHand</b>	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
<b>MDC</b>	Maison de Commune (Place Centrale 5)
<b>MDV</b>	Maison de Ville (Restaurant – Route de la Gare 6)
<b>OAJE</b>	Office de l'accueil de jour des enfants
<b>OIBT</b>	Ordonnance sur les installations de basse tension
<b>OP</b>	Office des poursuites
<b>ORPC</b>	Office régional de protection civile
<b>OSP</b>	Office d'orientation scolaire et professionnelle Venoge
<b>PA PACom</b>	Plan d'affectation Plan d'affectation communal
<b>P.A.</b>	Patrimoine administratif (par exemple : le collège)
<b>P.F.</b>	Patrimoine financier (par exemple : la Maison de Ville)

<b>PC</b>	Prestations complémentaires AVS
<b>PDCn</b>	Plan directeur cantonal
<b>PDDE</b>	Plan directeur de la distribution de l'eau
<b>PDR</b>	Plan directeur régional
<b>PGEE</b>	Plan général d'évacuation des eaux
<b>PPDLV</b>	Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars
<b>PPLS</b>	Service de psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire Région Venoge-Lac
<b>Plz</b>	Commune de Penthalaz
<b>Pz</b>	Commune de Penthaz
<b>PP</b>	Personnes physiques (au niveau fiscal)
<b>PM</b>	Personnes morales (au niveau fiscal)
<b>PPA Les Câbleries</b>	Plan partiel d'affectation « Les Câbleries »
<b>RAS</b>	Régionalisation de l'action sociale
<b>RE</b>	Romande Energie, société d'électricité
<b>RI</b>	Revenu d'insertion
<b>SDIS</b>	Service de défense incendie et de secours
<b>SSCM</b>	Service de sécurité civile et militaire
<b>STAP</b>	Station de pompage
<b>STEP</b>	Station d'épuration
<b>UAPE</b>	Unité d'accueil pour écoliers
<b>ZIZA</b>	Zones d'activités affectées exclusivement à l'exercice économique (industrie, artisanat, secteur tertiaire ou commerce)